

**PRIVÉS DE TERRE**

**PRIVÉS D'AVENIR**

Cambodge n° 88 © Mike Kemp / Rubbertball / Corbis / AVSF

Changement climatique, accaparement des terres...  
L'agriculture paysanne des pays du Sud est en danger.  
Agissons !

// Dossier

**SEPTEMBRE 2010 - FÉVRIER 2011**



# Sommaire

## 1 L'agriculture paysanne

Fiche 1 : Qu'est-ce que l'agriculture paysanne ?.....	p. 3
Fiche 2 : Les potentiels de l'agriculture paysanne.....	p. 5
Fiche 3 : Favoriser un investissement adapté au développement de l'agriculture paysanne ...	p. 9
Fiche 4 : Des politiques agricoles et alimentaires répondant aux besoins de l'agriculture paysanne .....	p. 12

## 2 L'accaparement des terres

Fiche 5 : La menace de l'accaparement des terres .....	p. 15
Fiche 6 : Accaparement des terres : l'exemple du Guatemala .....	p. 17
Fiche 7 : Accaparement des terres : quelles solutions ? .....	p. 19

## 3 Le changement climatique

Fiche 8 : La menace du changement climatique .....	p. 22
Fiche 9 : Changement climatique : l'agriculture paysanne s'adapte et innove .....	p. 24
Fiche 10 : Changement climatique : quelles propositions ? .....	p. 26

## 4 La problématique du genre en agriculture

Fiche 11 : Genre et agriculture .....	p. 29
---------------------------------------	-------

## 5 Pour aller plus loin

Calendrier .....	p. 33
Bibliographie .....	p. 34



© Dave Clark / Oxfam, Mali, 2005

## UNE RÉALITÉ OMNIPRÉSENTE, DES SITUATIONS DIVERSES

Selon la FAO, 43 % de la population active mondiale est employée dans le secteur agricole, et 53 % dans les pays en développement, où la majorité de la population vit donc de l'agriculture. Les écarts entre les pays en développement sont importants, avec en moyenne 18 % de la population active travaillant dans l'agriculture en Amérique latine et plus de 60 % en Afrique et en Asie. La grande majorité de cette population agricole travaille dans le cadre d'une exploitation familiale.

Ces exploitations recouvrent des réalités économiques et sociales très diverses selon l'histoire des sociétés et les caractéristiques du milieu. Elles vont de l'exploitation familiale des Andes où l'élevage extensif de camélidés prédomine sur plus de quarante hectares à une petite agriculture de subsistance asiatique ou africaine sur moins de deux hectares, en passant par l'activité d'élevage transhumant des familles peul ou touareg dans le Sahel, ou l'agriculture des « paysans sans terre » brésiliens sur des parcelles nouvellement obtenues. La taille des exploitations peut donc être très variable. Les systèmes productifs peuvent également être très différents, entre des exploitations familiales qui pratiquent une agriculture manuelle extensive, utilisent la culture attelée, ou la moto-mécanisation. Le degré d'intégration dans des circuits marchands (production vivrière, production de rente...) varie aussi d'une exploitation paysanne à l'autre. Il existe donc un gradient assez large de types d'agriculture paysanne, c'est pourquoi il est plus pertinent de parler « des agricultures paysannes ».

L'agriculture familiale emploie 1,48 milliard d'actifs agricoles, dont 96 % dans les pays du Sud. Elle fait vivre 2,8 milliards de personnes, soit 45 % de la population mondiale (CIRAD 2005).

## DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES :

Au-delà de cette diversité, ces agricultures paysannes reposent toutes sur des caractéristiques complémentaires et similaires :

- des exploitations dont la taille permet une répartition équitable des facteurs de production, notamment la terre, et limite leur concentration. Elles assurent ainsi la création ou le maintien d'emploi en milieu rural, et permettent aux familles paysannes l'obtention d'un revenu décent ;
- des exploitations dont la mise en valeur est assurée principalement par la main-d'œuvre familiale ;
- des exploitations économiquement viables et transmissibles qui combinent souvent la mission de production agricole avec d'autres activités du monde rural ;
- des systèmes de production diversifiés qui répondent aux attentes de la société, notamment par la produc-



© Geoff Sayer / Oxfam, Tanzanie, 2009

tion d'aliments de qualité, mais également de produits compétitifs sur les marchés nationaux et internationaux, générateurs de revenus pour la collectivité ;

- ➔ des systèmes de production plus autonomes, respectueux de l'environnement et qui contribuent à la conservation de la biodiversité domestique et naturelle ;
- ➔ des exploitations fortement ancrées dans un pays et attachées à leur territoire.

Les organisations paysannes tendent également à mettre en avant dans leur vision de l'agriculture paysanne une dimension culturelle forte. Au-delà des caractéristiques techniques, c'est un mode de vie, une philosophie de vie qui définit l'agriculture paysanne. **En Afrique centrale, la PROPAC**<sup>1</sup>, par exemple, reconnaît en l'agriculture paysanne un « système d'exploitation qui est à la fois un mode de vie, une unité de production, de consommation mais aussi une unité sociale, écologique et culturelle ».

Avec des systèmes de production diversifiés, les exploitations paysannes sont les principaux garants d'une production continue d'aliments. Elles ne recherchent pas forcément le meilleur rendement du capital. Si elles ne disposent que d'une surface limitée et de peu d'opportunités de travail à l'extérieur, ces producteurs familiaux décident d'intensifier par le travail familial leurs systèmes de production. Si les conditions climatiques sont adverses, ces exploitations adopteront des stratégies visant à résister au mieux aux risques, pour garantir une production d'aliments, avec des systèmes parfois extensifs et toujours diversifiés. **Dans les Andes**, ce sont généralement des systèmes de polyculture-élevage très diversifiés, qui alimentent régulièrement les marchés nationaux : céréales, légumes, fruits, petits élevages, etc.

## CE QUE LES AGRICULTURES PAYSANNES NE SONT PAS...

Le modèle de l'agriculture familiale s'oppose au modèle industriel spécialisé dans la production, moderne et efficace, pour le marché souvent international, mobilisant une main-d'œuvre salariée permanente et saisonnière et motivé par la rémunération des capitaux engagés dans de grandes unités.

**Au Brésil**, l'agriculture familiale s'oppose à l'agriculture patronale. Ce sont des critères comme la surface, le mode de gestion des exploitations et la valeur de la production qui ont été utilisés pour différencier les deux types d'agriculture. L'opposition entre les deux agricultures est aujourd'hui institutionnalisée avec l'existence de deux ministères : le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement (MAPA) et celui du Développement agricole (MDA). Le premier concerne l'agriculture patronale et le deuxième coordonne les politiques pour l'agriculture familiale.

<sup>1</sup> Plate-forme des Organisations paysannes d'Afrique centrale

1

## Des potentiels pour gérer durablement les ressources naturelles et dynamiser les territoires ruraux



© Alun McDonald / Oxfam, Soudan, 2009

Par leur logique sociale et patrimoniale, les agricultures paysannes ont des atouts pour relever les défis de la gestion durable des ressources, de l'environnement et des territoires ruraux. Les modes de vie « paysans », qui visent à instaurer un rapport particulier avec le milieu, une proximité voire une interrelation avec la nature, ou certaines pratiques villageoises de gestion des ressources, sont davantage le fait des agricultures familiales que des agricultures capitalistes. Dans ces cas-là, les agricultures familiales mettent en place des systèmes de production favorables à la préservation des ressources, à la biodiversité, à la lutte contre le changement climatique, etc.

### LES ATOUTS DES AGRICULTURES PAYSANNES POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

Le rapport des paysans à la nature et à son milieu est souvent étroit et respectueux. L'ensemble de la communauté développe des savoirs et pratiques agricoles qui lui permettent d'optimiser l'usage des potentialités du milieu, et d'user au mieux de la diversité génétique (connaissance des variétés de mils adaptées aux différents sols ou à la conjoncture climatique, par exemple) et physique (sols lourds et légers, argileux et sableux ou en pente douce ou brutale).

### Maintenir des territoires ruraux vivants au nord du Burkina Faso

Dans certains milieux jugés arides et sans potentialités, comme au nord du Burkina, les familles paysannes sont les seules à pouvoir mettre en valeur ces espaces, en s'appuyant sur des potentialités pourtant bien réelles et existantes : développement du petit élevage, récupération et mise en valeur de sols dégradés par la pratique du *zai*<sup>1</sup> mécanisé, valorisation de ressources en eau pourtant faibles pour des jardins maraîchers intensifs, etc. Elles contribuent ainsi, même avec de très faibles appuis des politiques publiques ou de la coopération internationale, à lutter contre la désertification et à maintenir des territoires ruraux vivants, avec des populations qui ne migrent pas en ville ou à l'étranger.

Source : AVSF

<sup>1</sup> Le *zai* est une mesure technique utilisée au Mali, Niger et Burkina Faso pour forcer les eaux de pluies à s'infiltrer dans le sol. C'est une solution qui permet de cultiver tout en réduisant l'érosion par l'eau et en réhabilitant le sol dégradé. La technique est traditionnellement manuelle. Le *zai* mécanisé est une alternative qui réduit considérablement la durée et la pénibilité du travail.

Sur le plan agronomique, les systèmes de production paysans se caractérisent souvent par une diversité des cultures pour mieux gérer les risques climatiques et économiques, ainsi que des pratiques d'intégration de l'agriculture et de l'élevage, qui permettent un entretien des sols (récupération du fumier, etc.). Les paysans recourent à des associations culturales nombreuses, à la gestion des arbres et arbustes utiles apportant ombrage ou maintenant le potentiel hydrique et nutritif du sol, et à diverses techniques pour produire en contre-saison ou faire des cultures dérobées<sup>2</sup>.

### La production de café sous ombrage en Amérique latine et en Haïti

En Amérique latine et en Haïti, les familles paysannes qui produisent du café associent différentes espèces d'arbres dans leurs plantations. Pour produire des grains de café de grande qualité, des arbres d'ombrage couvrent les caféiers. Parmi les espèces utilisées, il y a des arbres fruitiers tels que des citrus (orangers, pamplemousses, mandariniers), des avocatiers, des bananiers... En plus de protéger les sols contre l'érosion, les espèces légumineuses captent l'azote du sol, ce qui réduit les quantités d'azote à apporter sous forme d'engrais organique ou chimique pour avoir une bonne production. L'ombrage est aussi constitué d'autres espèces arborées qui peuvent être utilisées comme bois de chauffage, de construction ou d'ameublement. Ces plantations de café très diversifiées sont des lieux de préservation d'une grande biodiversité tant végétale qu'animale (lieu de nidification pour des oiseaux notamment).

Source : AVSF

Certains petits producteurs font également le choix d'adopter des systèmes de production peu, voire non consommateurs d'intrants chimiques (pour d'autres, c'est moins un choix qu'une contrainte économique). Au Brésil par exemple, le développement de l'agro-écologie (sans pesticides et engrais de synthèse) va dans ce sens, il renvoie à un choix technique et, bien plus, un choix de société.

### DES IMPACTS PARFOIS NÉGATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT LORSQUE LES LOGIQUES DE COURT TERME PRÉDOMINENT À CAUSE DE CONTRAINTES EXTERNES

Il serait erroné d'associer systématiquement agricultures paysannes et modes de production durables puisque la forme sociale de production « agriculture familiale » renvoie sur le terrain à des systèmes de production très divers. Outre les risques liés aux systèmes productivistes, certaines agricultures familiales peuvent aussi être associées à des pratiques de surexploitation des ressources et de dégradation de l'environnement. Ce type d'agriculture, lorsqu'il est pratiqué dans des zones fragiles, telles qu'elles peuvent l'être parfois en Afrique subsaharienne, lorsque la jachère a disparu ou que les terres sont peu productives, peut avoir, à cause d'une surexploitation des terres, des effets néfastes sur l'environnement. Ailleurs, les fronts pionniers liés à des pratiques d'agriculture familiale



© Henriot Nader / Oxfam, Luckson Bastien, producteur de café, Haïti, mai 2004

se font au détriment des espaces forestiers. Bien souvent, les contraintes de l'environnement (pression foncière, faible accès au marchés, absence de financement et d'assistance technique, etc.) qui expliquent les situations de vulnérabilité des paysans du Sud peuvent les pousser, dans une logique de survie à très court terme, à mettre en oeuvre des pratiques qui dégradent l'environnement ou bien à ne pas adopter les pratiques permettant de préserver les sols et les ressources.

### UNE DYNAMISATION DE L'ESPACE RURAL

Par le maintien d'une population sur le territoire, par les interrelations qu'elles entretiennent avec les autres acteurs des filières agricoles et alimentaires, les agricultures familiales contribuent particulièrement au dynamisme économique des territoires ruraux. Le maintien sur le territoire de populations rurales apparaît aujourd'hui comme un atout essentiel lorsque les villes sont engorgées et n'offrent pas suffisamment d'opportunités économiques permettant d'absorber un flux massif d'exode rural. Il en va de l'équilibre des territoires. Par ailleurs, la présence de petits producteurs sur le territoire permet, sans doute plus qu'avec d'autres modes d'agriculture, de tisser de nombreux liens entre les acteurs, agriculteurs familiaux et commerçants de proximité, consommateurs, etc. Le dynamisme socio-économique associé à ce mode d'agriculture est à l'évidence plus fort que dans les situations de grandes exploitations industrielles.

<sup>2</sup> Une culture dérobée se place entre deux cultures principales au cours de l'année

## APROMALPI au Pérou : une entreprise paysanne efficace qui contribue au dynamisme du territoire

Alors que sur toute la côte péruvienne, des investisseurs privés tentent par tous les moyens de racheter des terres irriguées, notamment pour exporter des mangues, des asperges, etc., APROMALPI, une organisation de petits producteurs de mangues sur l'oasis de Chulucanas (au nord du Pérou), tente de démontrer qu'une organisation de petits producteurs peut être aussi efficace qu'une entreprise, tout en contribuant au développement de son territoire, en maintenant son autonomie et le contrôle du développement de ce territoire.

En diversifiant et en augmentant sa production sur l'oasis de Chulucanas (citriques, coco, etc.), APROMALPI a évolué et dynamisé le territoire. De 12 producteurs initialement, l'organisation en compte aujourd'hui 120 et est encore appelée à croître. Parallèlement, plus de 250 emplois temporaires ont été créés localement. Concrètement en 2006, cette évolution a représenté une amélioration de 50 % des revenus des familles grâce à l'exportation directe de 27 containers de mangues et la vente de pulpe de mangue localement.

Au niveau du Pérou, APROMALPI est devenue la première organisation de petits producteurs de fruits qui soit parvenue à exporter directement sa production sur les marchés européens, se positionnant ainsi comme une référence d'organisation paysanne agro-exportatrice au niveau local et régional.

Source : AVSF

2

## Un potentiel pour lutter contre la faim et pour favoriser le développement

Au-delà des avantages que possèdent les agricultures paysannes en matière de gestion durable des ressources naturelles, il est indéniable qu'en améliorant leur productivité avec des techniques adaptées au milieu, elles sont également capables de produire en quantité suffisante pour les marchés locaux et de contribuer significativement à l'alimentation d'une population rurale et urbaine croissante.

### LES AGRICULTURES PAYSANNES, DES AGRICULTURES PRODUCTIVES

Les petits agriculteurs jouent un rôle essentiel dans le secteur agricole en produisant plus de la moitié de l'approvisionnement alimentaire mondial. Environ 2,5 milliards de personnes dans les pays pauvres vivent directement de l'agriculture (du maraîchage, du petit élevage ou de la pêche)<sup>3</sup>.

Sur les 525 millions d'exploitations agricoles dans le monde, environ 404 millions sont des petites exploitations de deux hec-

tares de terre ou moins<sup>4</sup>, ce sont elles qui produisent la majorité des cultures de base nécessaires pour nourrir les populations urbaines et rurales du monde<sup>5</sup>.

**Les petits producteurs fournissent plus de 90 % de la production agricole de l'Afrique et de l'Amérique latine, produisant la majorité du maïs, des haricots et des pommes de terre pour la consommation locale<sup>6</sup>.**

D'un point de vue économique, les agricultures paysannes offrent (si elles sont soutenues) un modèle de développement plus efficace que les grandes exploitations, en maximisant le travail familial sur la surface dont elles disposent. Le foncier, ressource rare, est donc optimisé. Les revenus dégagés par actif sont souvent plus faibles, mais la surface cultivée est, elle aussi, faible. Le résultat est une productivité par hectare plus élevée pour ces petites exploitations grâce à des techniques plus intensives et des choix de cultures mieux adaptés à la disponibilité en main-d'œuvre.

### Le marché des producteurs de l'ARPAC - Huancaro à Cusco (Pérou)

L'Association Régionale des Producteurs Agricoles et d'élevage de Cusco (ARPAC) a été créée en 2004 au Pérou, à l'initiative de 300 familles paysannes qui souhaitaient vendre leurs produits sur des marchés plus rémunérateurs et ainsi développer une alternative au système de commercialisation traditionnel dirigé par les intermédiaires. Trois ans plus tard ils ont obtenu le droit de vendre leur produit sur un espace qui leur est propre : le "marché des producteurs de l'ARPAC - Huancaro", en plein cœur de la ville de Cusco.

L'ARPAC réunit aujourd'hui plus de 10 000 paysans de toute la région de Cusco. Plus d'un millier d'entre eux viennent, tous les samedis, vendre leurs produits à près de 20 000 familles urbaines, issues pour certaines de classes pauvres et moyennes, qui trouvent sur ce marché paysan des produits locaux diversifiés à des prix raisonnables, tout au long de l'année.



© Gilvan Barreto / Oxfam GB, Région d'Arequipa, Pérou, 2008

<sup>1</sup> World Bank, World development report 2008: Agriculture for Development, Washington, 2007.

<sup>2</sup> IASTD (International assessment of agricultural knowledge, science and technology for development), Agriculture at a crossroads, 2008.

<sup>3</sup> M. Altieri, Small farms as a planetary ecological asset: five key reasons why we should support the revitalisation of small farms in the global south, Third World Network, 2009.

<sup>4</sup> Ibid.

## LES AGRICULTURES PAYSANNES PEUVENT APPROVISIONNER LES MARCHÉS LOCAUX

La forte croissance démographique de la plupart des pays en développement et l'urbanisation progressive de ces derniers posent cependant la question de la capacité des exploitations paysannes à répondre à cette hausse de la demande.

Dans les faits, les petits producteurs ont prouvé leur capacité à augmenter leur production pour répondre à cette demande, dans un premier temps en augmentant les surfaces cultivées, puis en optant pour des techniques plus intensives, dès lors qu'ils ont les moyens suffisants pour investir.

L'agriculture paysanne dispose souvent d'atouts importants, par sa capacité à offrir des produits de qualité liés aux spécificités des territoires, pour se positionner favorablement sur des marchés locaux (produits maraîchers et laitiers).



© Gary Henry / Oxfam, Honduras, juin 2009

## LES AGRICULTURES PAYSANNES PEUVENT AUSSI ÊTRE PERFORMANTES À L'EXPORTATION

Du fait de leur grande flexibilité et de leur capacité d'alternance entre cultures vivrières et cultures commerciales, les exploitations familiales sont aussi à même de fournir les marchés internationaux en cultures de rente. Elles savent adapter leurs cultures d'une année sur l'autre en fonction des prix et des capacités de commercialisation, lorsqu'elles disposent d'une information fiable et de moyens adaptés pour produire et commercialiser.

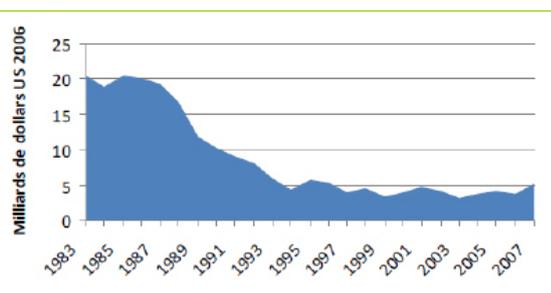
De nombreux exemples illustrent l'efficacité des agricultures paysannes dans la production de cultures commerciales. En Amérique latine, malgré les soutiens dont dispose l'agriculture capitaliste, les agricultures paysannes parviennent à gagner des parts de marché sur les cultures d'exportation. Au Honduras, le secteur paysan est devenu le principal producteur de café grâce à une politique de soutien de la filière fondée sur l'accès au crédit pour les petits producteurs et la recherche en milieu paysan.

C'est aussi cette capacité de s'insérer sur les marchés internationaux qui permet aux familles paysannes d'accéder, dans certaines zones marginales, aux ressources financières minimales pour acheter de l'alimentation sur les marchés locaux et des biens et services de première nécessité.

Pendant des décennies, la faiblesse des investissements publics dans l'agriculture a laissé les petits agriculteurs extrêmement vulnérables face à l'instabilité des prix, aux crises climatiques et économiques, et sans moyen pour sortir de la pauvreté. Seul un engagement fort des Etats à investir davantage et plus judicieusement dans les agricultures paysannes pourra contribuer au développement en milieu rural et réduire la pauvreté.

## SOUS-INVESTISSEMENT DANS LES AGRICULTURES PAYSANNES

Figure 1. Aide officielle au développement (AOD) mondiale destinée à l'agriculture



Source : Calculs des auteurs basés sur des données de OECD Stat, englobent la foresterie et la pêche

Les trois quarts des populations pauvres travaillent et vivent dans des zones rurales ; plus de 65 % continueront à le faire jusqu'en 2025 <sup>1</sup>. Pourtant, les agricultures paysannes, qui font vivre la grande majorité des populations rurales dans le monde, n'ont bénéficié que d'une très faible part des investissements dans le secteur. Les acteurs privés n'investissent que dans les zones les plus privilégiées et dans les cultures facilement commercialisables sur le marché international (riz, coton, cacao, etc.). Du côté des acteurs publics, la situation n'est pas meilleure. Seuls quelques pays africains respectent les engagements qu'ils ont pris en 2003 à Maputo de consacrer au moins 10 % de leurs budgets nationaux aux investissements dans l'agriculture, alors que l'aide publique au développement (APD) destinée à l'agriculture ne représentait que 3 % de l'APD totale en 2006 <sup>2</sup>. Les besoins d'investissement dans le secteur sont considérables. Plus de 36 milliards d'euros doivent être investis dans l'agriculture chaque année pour atteindre l'Objectif du millénaire pour le développement visant à diminuer de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015 <sup>3</sup>.

Les populations les plus vulnérables sont largement ignorées des investissements nationaux car elles vivent dans des zones isolées, difficiles d'accès et n'ont guère de poids politique <sup>4</sup>. Dans ces zones, les agriculteurs et les communautés dépendent directement de leurs récoltes pour leur alimentation, alors qu'elles vivent sur des terres dégradées ou très fragiles. Ainsi 43 % de la population agricole dans la région Amérique latine et Caraïbes vit dans des zones marginales et est particulièrement vulnérable. En Ouganda, 64 % de la population pastorale vit en-dessous du seuil de pauvreté.



© Aubrey Wade / Oxfam, Tanzanie, 2008

## ACCÈS LIMITÉ AUX INTRANTS, AU CRÉDIT, À LA RECHERCHE ET AUX INFRASTRUCTURES

Les agricultures paysannes manquent de semences et d'infrastructures adaptées à leurs besoins, et n'ont guère accès aux marchés ou au crédit. Faire fonctionner les marchés de semences dans ces environnements pose des défis énormes. Alors que le prix des semences certifiées par l'État peut être prohibitif, certains pays, comme le Mali et le Kenya, interdisent le commerce de semences non certifiées, souvent reconnues par les agriculteurs pour leurs qualités. Les services financiers, même ceux de microcrédit, sont difficiles à se procurer dans les zones rurales, en particulier pour les groupes marginalisés et les femmes. À l'échelle mondiale, les femmes ne bénéficient que d'1 % des crédits agricoles, et lorsque c'est le cas, c'est souvent par l'intermédiaire des hommes de leur famille.

Au fur et à mesure de l'évolution de l'agriculture dans les pays riches, les organismes de recherche se sont concentrés sur les cultures les plus commercialisées, ignorant de nombreuses cultures essentielles à l'alimentation et aux revenus des populations pauvres. Les dépenses du secteur « recherche et développement agricole » mondial ont atteint 25 millions de dollars en 2000 (plus de cinq fois le montant total de l'APD), mais 96 % des recherches ont été menées dans les pays riches. Les technologies agricoles mises au point par le secteur privé sont conçues pour satisfaire les besoins de l'agriculture industrialisée dans

<sup>1</sup> Oxfam : « Investir sur les agriculteurs pauvres : une stratégie porteuse », juin 2009

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/news/story/fr/item/19354/code/>

<sup>3</sup> Oxfam : « Halving Hunger : A Rescue Package for MDG 1 », septembre 2010

<sup>4</sup> Les principaux endroits concernés sont les hautes terres est-africaines, les coteaux d'Amérique centrale et des Andes, les hautes terres asiatiques, les hautes terres semi-humides d'Afrique australe, du Sud-est asiatique et d'Amérique centrale et les terres arides d'Afrique centrale et australe, d'Asie du Sud, des littoraux de l'Afrique du Nord, du nord-est du Brésil et de la péninsule du Yucatan au Mexique.



© Jane Beesley / Oxfam, riz, est du Myanmar, février 2009

## Les champs-écoles

Au Myanmar, Oxfam travaille avec la Metta Development Foundation afin de promouvoir les champs-écoles paysans. Après avoir mis en œuvre 125 projets dans neuf régions, l'école a formé 600 paysans facilitateurs et prévoit de toucher 18 000 agriculteurs.

Dans la région de San, au Mali, les champs-écoles paysans ont permis de diffuser des variétés diversifiées de millet et de sorgho afin de lutter contre les insectes et la sécheresse.

des climats tempérés et non ceux de l'agriculture en développement dans les climats tropicaux.

Du fait d'un accès très limité aux infrastructures de stockage, 40 à 50 % des cultures horticoles produites en Afrique sont perdues avant de pouvoir être consommées. En Inde, les pertes post-récoltes représentent 40 % de la production annuelle de fruits et légumes, qui s'abîment, se dessèchent ou pourrissent durant leur manutention. Enfin, pour la moitié des communautés rurales, dans les pays pauvres, il faut plus de quatre heures aux paysans pour se rendre au marché le plus proche, tâche qui incombe de manière disproportionnée aux femmes et aux filles.

## QUELLE EST LA SOLUTION ?

### PROMOUVOIR DES TECHNOLOGIES ADAPTÉES

Pour soutenir efficacement les agricultures paysannes, il est nécessaire de promouvoir des technologies et méthodes agricoles adaptées aux milieux locaux, et qui utilisent moins d'intrants externes comme des engrais ou des pesticides. Ces technologies sont centrées sur la promotion de la gestion des ressources naturelles et l'autonomisation des agriculteurs. Elles résultent souvent de l'expérimentation des agriculteurs eux-mêmes ou de la collaboration avec des chercheurs, et sont donc plus accessibles et ont des avantages environnementaux significatifs.

Ces techniques sont variées et consistent à améliorer la fertilité des sols (fumiers, composts) tout en les protégeant de l'érosion de l'eau et favorisant une gestion intégrée des ennemis des cultures pour réduire l'utilisation d'insecticides synthétiques. La FAO, organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, a largement promu ces techniques à travers les champs-écoles paysans.

### FAVORISER LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Les champs-écoles paysans font partie des méthodes de diffusion prometteuses. Cette méthode d'éducation des adultes a été mise au point et largement promue en Asie, dans le but d'enseigner les pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures. Il en existe de nombreuses formes différentes mais l'approche de base consiste en un travail collectif sur les contraintes des paysans : à travers des recherches expérimentales, par des sessions pratiques, dans des champs assignés aux études par la communauté agricole.

## **GARANTIR LE STOCKAGE ET L'ACCÈS AU CRÉDIT ; LES BOUTIQUES D'INTRANTS ET LE « CRÉDIT-STOCKAGE »**

La création de boutiques d'intrants permet d'améliorer considérablement l'accès aux semences et aux engrais des petits agriculteurs, par la création d'un point d'achat de proximité, et non une distribution gratuite. Ces boutiques d'intrants peuvent être associées à des structures de financement qui pratiquent le crédit-stockage. Il s'agit d'un crédit de quelques mois dont la garantie est un stock de produit agricoles, qui peut être vendu par la banque en cas de défaillance. Le paysan peut ainsi accéder à un crédit lui permettant de faire face à ses obligations à la récolte, sans brader sa production. Le crédit sera remboursé par la vente des produits agricoles en période de soudure, lorsque le prix de vente est plus élevé.

## **SOUTENIR ET RENFORCER LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS**

Les organisations de producteurs peuvent permettre aux communautés d'exploiter les économies d'échelle, de former leurs membres, diffuser les connaissances et de bénéficier d'un pouvoir de négociation accru dans les marchés pour ce qui est des prix, des intrants et des services. Elles permettent également aux agricultures familiales d'avoir un poids politique plus important et de participer activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles.



Témoignage d'Alberto Malico, producteur de coton et président du FONPA (Fonds national des producteurs de coton) au Mozambique :



*Pour la première fois, les cultivateurs de coton sont représentés au niveau national et pris au sérieux par le gouvernement et les sociétés de coton. Nous sommes désormais en mesure de faire pression sur le gouvernement, de soulever les préoccupations des petits cultivateurs de coton et de commencer à redresser le déséquilibre de pouvoir entre les concessions et les cultivateurs de coton. En nous regroupant dans des associations, nous avons moins de mal à négocier un meilleur prix pour notre coton et à nous aider mutuellement en unissant nos efforts pour améliorer notre manière de produire et de récolter. »*



© Jane Beesley, Oxfam, Ouganda, 2009

**L'agriculture a été pendant trop longtemps un secteur oublié des politiques publiques des pays du Sud.** Sous la pression des institutions internationales, les États ont désinvesti le secteur agricole et alimentaire en se remettant aux forces du marché pour piloter la transformation de l'agriculture. Les politiques d'ajustement structurel menées par la Banque mondiale et le FMI ont contraint les pays du Sud à concentrer leurs productions sur des matières premières destinées à l'exportation, au détriment des cultures vivrières et familiales, pour rembourser une dette contractée... auprès de ces mêmes institutions. Les structures d'accompagnement des petits producteurs ont ainsi été démantelées et les marchés ouverts à l'importation de produits alimentaires provenant des pays du Nord, plus compétitifs. Les Etats-Unis et l'Europe ont fait pression pour diminuer les protections des marchés agricoles des pays du Sud, tout en maintenant leurs subventions internes permettant en bout de chaîne d'inonder les marchés du Sud de leurs surproductions. Au point de détruire les bases de l'agriculture locale, contraignant les petits producteurs à vendre leurs marchandises à perte. Le Sénégal importe ainsi les trois quarts du riz qu'il consomme, alors même qu'il dispose d'un potentiel de production largement sous-exploité.

En 2008, la hausse soudaine des prix des produits agricoles et alimentaires a plongé 150 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté et la faim. Plus d'un milliard de personnes dans le monde souffrent aujourd'hui de la faim. 80% d'entre eux sont des petits paysans, des travailleurs agricoles sans terre ou des populations nomades, des personnes vivant de la pêche artisanale ou dépendant de la forêt, qui ont été

exclus pendant des décennies des politiques agricoles et des investissements réalisés dans l'agriculture. Investir dans les agricultures paysannes représente la meilleure stratégie pour lutter contre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire des pays de la région.

### **RENOUVEAU DES POLITIQUES AGRICOLES : EXEMPLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

**Plus de 80 % de la population en Afrique de l'Ouest dépend de l'agriculture, principalement vivrière, pour vivre ou simplement survivre.** La hausse brutale des prix a provoqué en Afrique de l'Ouest comme ailleurs une forte dégradation de la situation alimentaire des populations. Les manifestations contre la vie chère qui ont suivi dans plusieurs pays ont sonné comme un douloureux réveil, pour les pays de la région comme pour la communauté internationale. La stratégie de ces trente dernières années, a été marquée par la multiplication des projets par les donateurs, principalement orientés vers des besoins de court terme, souvent mal coordonnés entre eux et peu cohérents avec les objectifs nationaux. La crise a mis en lumière le besoin d'un pilotage du secteur à travers l'élaboration de véritables politiques agricoles et alimentaires, chargées de définir des orientations claires, les priorités et des arbitrages pour le développement du secteur agricole.

Après une période de stagnation, la politique agricole régionale (l'ECOWAP) est en plein essor et les pays donateurs se sont engagés à réinvestir dans le secteur agricole de la région, pour lutter contre la pauvreté et améliorer la situation alimentaire de



© Geoff Sayer, Oxfam, Somalie, 2008

la population. L'ECOWAP bénéficie d'un fort soutien des organisations paysannes qui ont largement participé à la définition de ses orientations en 2003, comme l'attestent ses objectifs de souveraineté alimentaire et de renforcement des agricultures paysannes. Les pays membres et la CEDEAO<sup>1</sup> sont actuellement en cours d'élaboration de leurs plans régionaux et nationaux d'investissement agricole, qui bénéficient d'un appui politique clair de la communauté internationale.

**Cependant, les défis restent énormes, notamment en ce qui concerne le financement des plans d'investissement par les pays donateurs et l'implication des organisations paysannes dans la mise en œuvre de ces plans.**

Les pays donateurs ont de fortes réticences à délaisser leur mode d'intervention sous forme de projets, qui leur permet de garder la mainmise sur les objectifs et les financements de leurs interventions, pour un financement plus direct des gouvernements de la région, sous forme d'aide budgétaire sectorielle. La meilleure coordination des projets est également un enjeu essentiel pour éviter la dispersion des interventions des donateurs, mais elle fait face aux contraintes internes des agences de coopération internationales, habituées à définir les orientations de leurs projets depuis Paris, Londres ou Washington, en fonction de leurs propres priorités politiques. Enfin, les organisations paysannes ne sont pas suffisamment intégrées dans l'élaboration des plans d'investissement, qui constituent les plans d'action de la politique agricole régionale. Il est essentiel que l'ensemble des acteurs s'accordent pour relever au plus vite ces défis, afin de lutter efficacement contre la pauvreté et contre la faim.

## UNE POLITIQUE COMMERCIALE ADAPTÉE AUX ENJEUX AGRICOLES

La mise en place de politiques agricole et alimentaire est nécessaire pour le développement de ce secteur, mais les efforts entrepris pourraient être hypothéqués par l'absence d'un environnement commercial favorable. L'ensemble des produits importants pour l'économie agricole ou agro-industrielle de l'Afrique de l'Ouest subit en effet une concurrence déloyale des pays développés, notamment de l'Union européenne (UE). Le niveau des droits de douane mis en place par la CEDEAO pour protéger ses productions locales est très inférieur à celui de ses principaux concurrents (Maghreb, Union européenne...)<sup>2</sup>.

Loin de stimuler les opérateurs des filières agricoles africaines, ces faibles niveaux de protection minent leurs efforts pour investir, satisfaire le marché régional et vivre correctement de la vente de leurs produits. Les producteurs ouest-africains doivent en effet subir la concurrence de tomates espagnoles, oignons hollandais, produits laitiers et volailles européennes, vendus sur leurs marchés au-dessous du coût de production

des produits locaux. Il est donc impératif de renforcer la politique agricole de la CEDEAO avec une politique commerciale conforme aux intérêts de la région.

Dans ce contexte, les droits de douane mis en place au niveau régional (le tarif extérieur commun de la CEDEAO en cours d'élaboration) doivent pouvoir protéger l'agriculture locale, ainsi que les secteurs industriels naissants. Dans le contexte actuel de crises économique et alimentaire, au lieu de remettre en question la libéralisation, les Accords de Partenariat Économique (APE)<sup>3</sup>, accords commerciaux et de coopération négociés depuis 2000 entre l'UE et les pays ACP, prévoient en effet d'abaisser drastiquement les droits de douanes des pays ACP sur la très grande majorité des produits venant de l'Union européenne. Dans le cadre des accords, les pays ACP sont confrontés à des choix impossibles : maintenir la protection de leurs produits agricoles et alimentaires à leur niveau actuel, déjà bien trop faible pour garantir une relance agricole, ou protéger une partie de leurs industries naissantes, actuelles ou futures, de la concurrence de produits européens.

L'ambition actuelle de la région en matière de développement agricole s'appuie principalement sur la croissance du marché régional, or le risque est grand d'anéantir les efforts de relance du secteur agricole si une politique commerciale adéquate n'est pas mise en place.



© Rajendra Shaw, Oxfam, Inde, 2007

<sup>1</sup> CEDEAO : Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest

<sup>2</sup> Note de travail relative à la réforme du Tarif extérieur commun de la CEDEAO, ROPPA / Oxfam, janvier 2008

<sup>3</sup> L'UE négocie les APE avec 76 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique répartis en 6 grandes régions dans le monde : les régions Caraïbes et Pacifique, et 4 régions en Afrique, dont la CEDEAO

## L'APPUI D'OXFAM AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Depuis plusieurs années, Oxfam appuie des organisations paysannes membres du ROPPA<sup>3</sup> (Réseau des organisations paysannes et producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest) afin qu'elles s'engagent plus et mieux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles et commerciales de la région.

La campagne « Stop APE » a ainsi mobilisé les organisations locales pour un travail de plaidoyer auprès de leurs autorités nationales, contre la signature des APE avec l'Union européenne. Des campagnes de sensibilisation communes au Nord et au Sud ont également permis d'informer les populations sur les dangers d'une libéralisation rapide des marchés, notamment dans le secteur agricole, et de faire pression sur les autorités européennes. C'est le cas notamment des campagnes menées par Oxfam France : « APE : l'OMC en pire » (2006) et « Imposer n'est pas négocier » (2007), menées en partenariat avec les organisations africaines ACORD et CAD Mali<sup>4</sup> et soutenues par AVSF et d'autres organisations françaises.

Grâce à la pression des citoyens exercée en Europe et en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a pour le moment résisté aux pressions de la Commission européenne de signer dans la précipitation des accords, dont les conséquences seraient catastrophiques pour la région.

Oxfam continue de soutenir la Plateforme des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest (POSCAO), qui fait pression sur les gouvernements et la CEDEAO pour la signature d'accords favorables au développement de la région, et poursuit son plaidoyer auprès des autorités françaises et européennes.



© Oxfam France

La campagne « Justice économique », lancée en 2009 au Burkina Faso, au Ghana, au Nigeria et au niveau régional, par Oxfam et des organisations ouest-africaines, s'est donnée comme objectif la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO, l'augmentation des investissements publics et des pays donateurs dans l'agriculture, et le soutien aux organisations paysannes, afin qu'elles soient pleinement impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles.

Oxfam France a coordonné dans ce cadre la réalisation d'une recherche sur les investissements des pays donateurs dans l'agriculture et leur soutien aux politiques

agricoles (nationales et régionale)<sup>5</sup>. Cette recherche a conduit à un travail de plaidoyer auprès des principaux pays donateurs de la région afin qu'ils améliorent l'efficacité de leur aide et alignent leur appui sur les objectifs et la stratégie définis par la région et les pays.

Des recherches et un travail de plaidoyer sont également en cours dans plusieurs pays de la région afin d'augmenter les financements nationaux dans le secteur agricole et s'assurer qu'ils soutiennent les agricultures paysannes, en accord avec les objectifs de la politique régionale.

<sup>3</sup> Le ROPPA est la plate-forme régionale des organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, présente dans 12 pays de la CEDEAO.

<sup>4</sup> Voir les campagnes sur le site d'Oxfam France : [www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)

<sup>5</sup> Voir le rapport : « Investissement dans l'agriculture : Des promesses aux réalités de terrain », Oxfam France, octobre 2009.



© Jim Holmes, Oxfam, Banda Aceh, Indonésie, octobre 2005

## AMPLEUR ET CAUSES DU PHÉNOMÈNE

Les cessions de terres à des investisseurs étrangers étant particulièrement sensibles pour les populations locales, les accords se font dans le plus grand secret. Les informations les concernant doivent donc être analysées avec prudence. Selon une estimation basse de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 15 à 20 millions d'hectares de terres agricoles dans les pays en développement ont fait l'objet de transactions ou de négociations avec des investisseurs étrangers depuis 2006<sup>1</sup>, soit l'équivalent de la superficie totale des terres agricoles en France et d'un cinquième de toutes celles de l'Union européenne (UE).

Ce phénomène n'est pas entièrement nouveau mais il s'est fortement intensifié depuis la hausse brutale des prix alimentaires fin 2007. Certains pays comme l'Arabie Saoudite ou la Chine, confrontés à la raréfaction de leurs terres agricoles ou de leurs ressources en eau, cherchent à sécuriser leur sources d'alimentation à long terme. Ces pays reposent sur les importations pour nourrir une partie de leurs populations et ont perdu confiance dans la capacité des marchés internationaux à leur procurer une alimentation bon marché. Des investisseurs privés, locaux ou étrangers, sont apparus. Convaincus que la hausse des prix des produits agricoles sera durable, les fonds et les investisseurs privés comme Goldman Sachs, Morgan Stanley ou Louis Dreyfus saisissent cette nouvelle opportunité de profit pour acquérir des dizaines de milliers d'hectares de terres. Ils produisent des produits alimentaires vendus sur les marchés internationaux, ou des agrocarburants, dont la demande continue d'augmenter dans les pays riches. Des investisseurs nationaux sont également à l'origine de cette accélération.

### Les agrocarburants au premier plan

Les objectifs de consommation d'agrocarburants fixés par l'UE ou les Etats-Unis nécessitent l'importation d'énormes quantités de sucre et d'huile pour leur production. Selon le Bureau du plan néerlandais pour l'environnement, 20 à 30 millions d'hectares seront nécessaires mondialement pour atteindre l'objectif de 10 % de l'UE. Même si les terres étaient disponibles, l'eau nécessaire pour ces productions concurrencerait fortement les besoins pour l'alimentation humaine.

Parmi les principaux pays cibles, de nombreux se trouvent en Afrique comme le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali, la République démocratique du Congo, la Tanzanie, la Somalie, le Soudan, et la Zambie. Mais on trouve également des pays cibles en Europe centrale, en Asie et en Amérique latine, parmi lesquels le Brésil, le Cambodge, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Pakistan, les Philippines et l'Ukraine.

<sup>1</sup> « Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme », rapport d'Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations unies sur le Droit à l'alimentation, décembre 2009

## Des entreprises françaises investissent

- Le groupe Téréos, propriétaire de Béghin-Say, a obtenu une concession de 100 000 hectares de terres au Mozambique pour une durée de 50 ans, bénéficiant d'incitations fiscales importantes et d'un accès facilité aux infrastructures (électricité et chemin de fer). Actuellement 15 000 hectares sont cultivés en canne à sucre, majoritairement exportés vers une raffinerie en Espagne, pour la production de sucre et d'éthanol <sup>2</sup>.
- Le groupe Bolloré, à travers sa participation dans la Société camerounaise des palmeraies Socapalm, investit dans le palmier à huile au Cameroun. Ce sont 7 500 hectares de terres qui ont ainsi été cédés à la compagnie en 2008, pour étendre les palmeraies, malgré l'opposition des communautés locales <sup>3</sup>.
- Le groupe Louis Dreyfus Commodities, propriétaire de nombreuses exploitations de canne à sucre et d'éthanol au Brésil, administre 340 000 hectares de terre dans le pays. En novembre 2009, une enquête de la Police Fédérale de Belo Horizonte et de l'Inspection du travail a interpellé le groupe sur les conditions de travail de près de 300 coupeurs de cannes, qui vivaient dans des conditions proches de l'esclavage <sup>4</sup>.

## LES RISQUES POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

L'augmentation de l'investissement dans les zones rurales est indispensable et pourrait contribuer de manière significative à réduire la pauvreté. Les avantages souvent rappelés des investissements directs étrangers sont la création d'emplois, les transferts de technologies, l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux et l'augmentation des recettes publiques par l'impôt et les droits de douane à l'exportation.

**Toutefois, ces aspects positifs ne se concrétisent pas sans un engagement des acteurs en faveur du développement des pays hôtes.** Dans le cas contraire, les investissements fonciers risquent surtout de produire des effets négatifs tels que le recul de l'agriculture familiale, avec un impact sur l'emploi agricole et un risque d'exode rural. Ces investissements conduisent ainsi parfois à des troubles sociaux et politiques.

Les facilités d'investissement offerts par les pays hôtes aboutissent souvent au mépris des droits de propriété et d'usage du foncier pouvant donner lieu à des conflits et mettant en danger de populations fragiles, notamment les femmes et les populations indigènes. L'accaparement de terres à grande échelle – même quand il n'est pas accompagné d'expulsions forcées – retire la terre aux communautés locales et détruit des modes de vie.

En Indonésie, lorsqu'une zone est identifiée pour le développement du palmier à huile, la loi exige la consultation des populations indigènes et des communautés locales. En réalité les communautés concernées se retrouvent trompées, et en lutte contre l'industrie de l'huile de palme, les hommes politiques locaux et le système judiciaire. Dans la seule région du Kalimantan occidental, les Nations unies ont identifié, parmi les populations indigènes, cinq millions de personnes qui pourraient perdre leurs terres à cause des agrocarburants <sup>5</sup>.

La majorité des investissements se faisant sous forme de plantations ou de monocultures destinées à l'exportation, ils privilégient souvent les intérêts de l'agrobusiness et du commerce global, plutôt que la promotion d'une agriculture paysanne durable, tournée vers les marchés locaux et nationaux. La conséquence est la dégradation de la sécurité alimentaire du pays

hôte, dans des pays déjà touchés par des taux de malnutrition très importants comme en République démocratique du Congo (76 %), en Ethiopie (46 %), au Kenya (32 %), à Madagascar (37 %), ou au Mozambique (38 %) <sup>6</sup>.

Les populations locales se trouvent également en compétition directe avec les investisseurs étrangers pour l'utilisation de l'eau. Ces derniers sécurisent leur accès à l'eau dans les contrats passés avec le gouvernement, alors que les communautés locales n'ont qu'un droit d'usage sur ces ressources, qui ne peut généralement pas être défendu en justice.

Le gouvernement du Mozambique a signé un contrat avec la compagnie d'exploitation minière basée à Londres, la Central African Mining and Exploration Company (CAMEC), sur l'attribution de 30 000 ha de terres pour une plantation de canne à sucre destinée à la fabrication d'éthanol. La plantation sera irriguée par l'eau d'un barrage, actuellement utilisé par des petits agriculteurs locaux, qui risquent de perdre l'accès à cette ressource cruciale pour leurs cultures <sup>7</sup>.

Dans de nombreux pays d'accueil, les législations environnementales ou en matière de santé et de sécurité du travail font défaut. Or les plantations ou monocultures à grande échelle ont souvent un impact environnemental désastreux (déforestation, destruction d'écosystèmes, surexploitation des ressources en eau, utilisation de produits phytosanitaires, monoculture). Les ouvriers agricoles sont bien souvent laissés sans protection et sans moyen de recours face à des violations de leurs droits fondamentaux.

<sup>2</sup> Présentation du projet par le groupe Téréos lors d'une réunion du Centre d'analyse stratégique en 2010

<sup>3</sup> <http://www.cameroun-info.net/stories/0,23777,@,biocarburants-de-d-huile-de-palme-pour-rouler-et-cuisiner.html>

<sup>4</sup> [http://www.lexpansion.com/economie/actualite-entreprise/le-groupe-louis-dreyfus-accuse-de-travail-force-au-brasil\\_208911.html](http://www.lexpansion.com/economie/actualite-entreprise/le-groupe-louis-dreyfus-accuse-de-travail-force-au-brasil_208911.html)

<sup>5</sup> *Une autre vérité qui dérange : Comment les politiques en matière d'agrocarburants aggravent la pauvreté et accélèrent le changement climatique*, Oxfam International, juin 2008.

<sup>6</sup> Rapport Olivier de Schutter (op.cit)

<sup>7</sup> *Foreign land purchases for agriculture : what impact on sustainable development ?*, Sustainable Development Innovation Brief, Nations unies, janvier 2011



© Annie Bungeoth, Oxfam, Guatemala, 2003

**L'histoire du Guatemala est ponctuée de luttes de pouvoir et d'exploitation de ses ressources naturelles.** Au 20<sup>ème</sup> siècle les politiques agricoles guatémaltèques ont favorisé l'installation de grandes exploitations de banane, canne à sucre, coton... et plus récemment de palmier à huile, ou canne à sucre destinées à la production d'agrocarburants. Ces entreprises multinationales accaparent les terres, travaillent en monocultures d'exportation et exploitent les familles paysannes comme main d'œuvre bon marché.

Les municipalités de Chisec et Raxruhá dans le département de Alta Verpaz font partie des plus pauvres du Guatemala. Elles se situent dans une zone de frontière agricole récente, la Franja Transversal del Norte créant un couloir du Mexique à Puerto Barrios, ville portuaire d'où partent les exportations de produits agricoles et d'agrocarburant vers les Etats-Unis. Les habitants de la zone sont issus de vagues d'immigrations successives de populations indigènes majoritairement Q'eqchi' attirées par les promesses d'octroi de terres et d'opportunités de travail dans les industries d'extraction de bois, d'huile et de pétrole présentes dans la zone.

Après le repli de la guérilla en 1982, le retour des populations sur cette zone, a été entièrement organisé par l'armée et les paysans qui n'ont pas pu récupérer les terres qu'ils exploitaient auparavant, leurs droits de possession antérieurs n'ayant jamais pu être enregistrés comme droits formels de propriété. Avec l'amélioration des réseaux routiers et la construction de barrages hydroélectriques, éleveurs et entreprises agro-industrielles guatémaltèques liées à des capitaux étrangers (essentiellement d'exploitation de palme africaine) commencent à acheter les terres des familles paysannes.

**Face à l'augmentation de l'accaparement des terres, les communautés indigènes accompagnées par l'ONG locale SANK (une organisation locale créée par des jeunes indigènes Q'eqchi'), s'organisent pour défendre leurs droits collectifs sur le territoire et se protéger d'un nouveau dépouillement de leurs terres.** Constatant que des communautés indigènes des départements voisins avaient totalement disparu, forcées à vendre leurs terres et que d'autres étaient encerclées par la palme africaine, SANK et les communautés indigènes de Chisec et Raxruhá décident de réagir à cette menace en faisant valoir leurs droits collectifs à gérer le territoire et en renforçant la sécurité alimentaire des familles par une meilleure valorisation de la terre et des ressources naturelles.

Afin d'éviter les ventes individuelles de terres au détriment des dynamiques communautaires de gestion du territoire, SANK travaille dans chaque communauté sur la revalorisation des assemblées communautaires souveraines et insiste sur le fait que ces terres furent conquises pour être cultivées et remises à leurs enfants, et ne peuvent donc être vendues afin d'éviter que la communauté ne se transforme progressivement en grande exploitation appartenant à un *finquero* ou *ganadero* <sup>1</sup>.

SANK et les communautés indigènes vont également faire valoir leurs droits sur le territoire en tant que communautés indigènes auprès de l'Etat, droits détaillés dans la Convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et ratifiée par le Guatemala. En octobre 2008, 27 communautés représentées par leurs autorités traditionnelles indigènes exi-

<sup>1</sup> Détenteurs de grandes propriétés dédiées à l'élevage.



© AVSF

gent et obtiennent des maires de Chisec et de Raxruhá leur reconnaissance comme sujet de droit collectif, et donc leur inscription comme communautés indigènes, ce qui leur permet d'exister et d'agir juridiquement.

**Mais la défense du territoire ne se limite pas à éviter les ventes, une autre action tout aussi importante est le renforcement des agricultures paysannes.** Pour ne pas avoir l'envie de vendre, il faut pouvoir vivre décemment de cette terre conquise. Cela implique de dépasser les modèles de cueillette et de monoculture traditionnels (maïs, haricots et cardamome...) en produisant une grande diversité de cultures de manière intensive sur les petits coins de terre qui entourent les maisons.

Aujourd'hui en 2010, il existe des familles paysannes qui ont plus de 2 hectares de semis diversifiés, pouvant associer dans une même parcelle plus de 15 types de plantes. Des stratégies paysannes très élaborées, qui permettent de gagner largement plus que les 1600 euros que constitue le salaire minimum annuel au Guatemala. Aujourd'hui les paysans de Chisec et Raxruhá vendent leurs produits sur des marchés locaux dont ils ont négocié l'ouverture auprès des municipalités. Des rencontres régulières entre populations affectées par l'avancée de la palme africaine ont lieu afin d'échanger sur les expériences et essayer de fédérer un mouvement national. Les communautés indigènes accompagnées par SANK, ont dorénavant dans leurs normes communautaires la non vente de terres et la diversification des productions, vendues sur des marchés paysans.

Cependant, de nombreuses questions restent en suspens et en débat entre ces acteurs. Dans un futur proche, il ne faudrait pas se limiter à défendre les terres mais penser à récupérer celles qui furent spoliées. De même, les communautés sont-elles prêtes à faire face aux nouvelles stratégies des entreprises et de certains programmes gouvernementaux qui visent à faire planter des palmiers par les paysans dans leurs propres parcelles ?

*Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières* présent sur la zone de Chisec depuis 2002, collabore avec l'ONG SANK, pour consolider l'agriculture paysanne locale dans ses dynamiques de production, transformation et commercialisation et garantir un accès équitable aux ressources naturelles aux familles paysannes de Chisec.

## 1

## Les démarches volontaires et juridiques



© Geoff Sayer, Oxfam, Tanzanie, avril 2009

**Plusieurs initiatives sont actuellement en cours pour garantir que les intérêts des agricultures paysannes ne sont pas bafoués par les investissements à grande échelle dans les terres.** Mais elles reposent sur des démarches volontaires et non sur un cadre contraignant permettant d'assurer le respect des droits humains et environnementaux des communautés locales. A l'heure actuelle, un tel cadre juridique contraignant pour garantir le respect des droits de l'homme n'existe pas.

## DES DÉMARCHES VOLONTAIRES

Ces mesures s'adressent aux investisseurs privés désireux de s'engager dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSEE) ou aux Etats hôtes des investissements qui souhaitent renforcer leur législation foncière et protéger les droits des populations qui vivent ou utilisent les terres. Il s'agit notamment :

- des directives volontaires de la FAO sur la « gouvernance responsable de la tenure foncière et des autres ressources naturelles » : ces directives, en cours d'élaboration depuis 2008, seront une « boîte à outils » pour les Etats désireux de renforcer leur législation ;

- des principes de la Banque mondiale <sup>1</sup> applicables aux investissements fonciers : ces principes s'adressent plus particulièrement aux investisseurs désireux d'engager une démarche responsable.

D'autres démarches de RSEE existantes pourraient inclure des clauses spécifiques relatives au foncier <sup>2</sup>, mais ces clauses ne pourraient être appliquées qu'à condition que les acteurs y adhèrent et que des mesures de contrôle soient créées. Devant l'ampleur et le secret qui règne sur les contrats d'achat et

### Pressions de la société civile française pour le respect des droits économiques, sociaux et culturels (DESC)

De nombreuses organisations de la société civile française <sup>3</sup>, dont Oxfam France et AVSF, font pression sur le gouvernement français pour la signature du protocole facultatif additionnel du PIDESC <sup>4</sup> dans les plus courts délais. Nous promouvons également la reconnaissance du Droit à l'Alimentation par le gouvernement français, et notamment des obligations extraterritoriales qui en découlent pour la France, tant sur l'encadrement de ses entreprises à l'étranger, que la mise en cohérence de ses politiques avec le Droit à l'alimentation.

<sup>1</sup> Démarches engagées suite à l'initiative du Japon par la Banque mondiale, rejointe par la FAO et le FIDA, qui ont reçu en septembre 2009 l'appui d'une trentaine d'Etats, dont la France.

<sup>2</sup> Il s'agit notamment des principes d'Equateur, qui obligent les institutions financières qui y adhèrent à mener des études d'impact sur tout projet d'investissement dépassant 10 millions de dollars ; des principes de l'investissement responsable des Nations unies, qui établissent un mécanisme de revue par les pairs sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités ; ou encore des principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

<sup>3</sup> Voir notamment les organisations membres de la Plate-forme DESC du CRID, coordonnée par Terres des Hommes, qui réalisent le rapport de la société civile sur le respect des DESC par la France

<sup>4</sup> PIDESC : Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels adoptés par les Nations unies en 1966.

de vente de terres, il est essentiel de créer des cadres contraignants ou de renforcer les cadres légaux existants. Sans quoi les populations ne pourront jamais se retourner contre des investisseurs.

## VERS UN CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL CONTRAIGNANT

Aucun mécanisme international ne permet aujourd'hui de contraindre les Etats à respecter les droits humains et environnementaux auxquels ils ont souscrits à travers les Nations unies. Cependant, le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), adopté en 1966, consacre le droit des peuples à disposer librement de leurs

ressources naturelles ainsi que le droit à l'alimentation<sup>4</sup>. La déclaration des Nations unies sur le droit des peuples autochtones du 10 décembre 2008 prévoit, elle, des mécanismes de protection des droits aux terres de ces peuples<sup>5</sup>.

Ces deux textes peuvent constituer un socle à partir duquel pourrait se développer un dispositif contraignant au niveau mondial. La signature et la ratification du protocole facultatif additionnel du PIDESC<sup>6</sup> permettrait dans un premier temps la création d'un mécanisme de recours pour un individu ou un groupe d'individus auprès du Comité DESC, en cas de violation de ses droits. Le Comité serait en charge de formuler des recommandations aux Etats. Si le Comité DESC n'a pas les moyens juridiques de contraindre les Etats à respecter les DESC, les recommandations qu'il formulerait aux Etats seraient un premier pas vers la mise en œuvre de ces droits.

## 2

### Les traités d'investissement bilatéraux

**Les traités d'investissement bilatéraux constituent un cadre juridique et contraignant qui pourrait permettre d'imposer certaines clauses aux investisseurs en faveur des populations locales, notamment en matière de droit à la terre.**

Alors que l'Union européenne (UE) révisé actuellement la réglementation qui encadre les investisseurs originaires des pays membres, il faut faire pression sur la France et l'UE pour imposer des obligations sociales et environnementales aux investisseurs.

Face à l'échec de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1998 dans le cadre de l'OCDE, puis des négociations sur l'investissement au sein de l'OMC en 2003<sup>7</sup>, les pays riches, sous la pression du secteur privé, ont multiplié les traités d'investissement bilatéraux afin de promouvoir et sécuriser les investissements de leurs entreprises dans les pays en développement. Entre 1989 et 2008, le nombre des traités bilatéraux d'investissement a considérablement augmenté, passant de 385 à près de 3 000 dans le monde, généralement adoptés entre un pays riche et un pays en développement (PED), supposé récepteur d'investissements. Plus de 1 200 traités ont été signés par des pays membres de l'UE<sup>8</sup>; la France, avec l'Allemagne et le Royaume Uni, fait partie des pays les plus actifs dans ce domaine avec plus d'une centaine de traités avec des pays tiers.

Un **traité d'investissement bilatéral** est un accord conclu entre deux pays, qui protège et promeut les investissements d'investisseurs originaires d'un pays dans le territoire de l'autre. Il vise à faire disparaître les incertitudes pour l'investisseur, concernant notamment le rapatriement de son profit et le risque d'expropriation. En cas de nationalisation, le traité prévoit par exemple une juste compensation de l'investisseur. Mais le traité protège également l'investisseur contre les risques « d'expropriation indirecte », définie comme toute mesure prise par l'Etat hôte, qui menace les profits et la rentabilité de l'investisseur. Ainsi, un traité d'investissement va compliquer la mise en place de mesures et politiques respectueuses des droits humains et de l'environnement par l'Etat hôte. En cas de litige, le traité d'investissement donne le droit à l'investisseur de porter plainte auprès d'un mécanisme d'arbitrage international, en passant outre les juridictions nationales pour demander une compensation financière. Le Centre international de règlement des



© Gilvan Barreto, Oxfam, Nordeste, Brésil, avril 2004

des différends liés à l'investissement (CIRDI), qui fait partie du groupe de la Banque mondiale, est le plus couramment utilisé, 155 Etats ayant souscrit à sa convention. La plupart des plaintes déposées au CIRDI vise des pays en développement.

Depuis la première plainte déposée par une entreprise contre un Etat auprès du CIRDI en 1990, plus de 300 cas ont suivi. La jurisprudence penche très nettement en faveur des entreprises transnationales, qui obtiennent parfois des compensations exorbitantes (voir exemple 1 ci-contre). De crainte de se faire attaquer par les investisseurs, certains pays reculent devant la mise en place de mesures sociales ou environnementales. Ces traités d'investissement peuvent fortement compliquer ou empêcher la mise en œuvre de réformes agraires, voire remettre en question des décisions juridiques nationales en faveur du respect des droits humains (voir exemple 2 ci-contre). En signant un traité d'investissement, les pays hôtes peuvent limiter considérablement leurs marges de manœuvre politiques.

<sup>4</sup> Articles 1er et 11 du PIDESC.

<sup>5</sup> Articles 8, 10, 26 et 28 de la Déclaration pour les droits des peuples autochtones.

<sup>6</sup> Ce protocole facultatif additionnel a été adopté le 10 décembre 2008. Il n'a été signé à ce jour que par 32 pays et ratifié uniquement par l'Equateur et la Mongolie. La France, qui a joué un rôle important dans la rédaction et l'adoption de ce protocole, ne l'a pas encore signé.

<sup>7</sup> Les pays en développement ont refusé lors de la Conférence ministérielle de l'OMC en 2003 d'inclure les questions d'investissements, mais également des règles de marchés publics et de concurrence dans les négociations. On les appelle les « questions de Singapour ».

<sup>8</sup> Site de la Commission européenne sur la politique d'investissement de l'UE : « BITS Questions & Answers »

## LE PROCESSUS EUROPÉEN DE RÉVISION DES TRAITÉS BILATÉRAUX

Depuis l'entrée en vigueur du Traité européen de Lisbonne le 1er décembre 2009, la Commission européenne (CE) a récupéré la compétence exclusive sur les investissements directs étrangers, compétence qui dépendait jusqu'ici des seuls Etats membres. La CE prépare donc une nouvelle politique européenne, qui encadrera les investissements des acteurs privés européens dans les pays tiers. A l'avenir, les traités d'investissements des pays membres devraient être négociés directement entre l'Union européenne et le pays supposé récepteur des investissements européens. Cependant, l'ensemble des traités bilatéraux des Etats membres qui existent actuellement continueront d'exister.

Dans ce cadre l'Union européenne impose aux Etats membres de rouvrir leurs traités d'investissement bilatéraux pour se mettre en conformité avec la législation commerciale européenne. Ils devront donc renégocier certaines clauses avec les pays tiers.

Il est essentiel de faire pression aujourd'hui aux niveaux français et européen, pour que cette révision :

- intègre les priorités de développement des pays les plus pauvres;
- garantisse aux Etats hôtes des investissements qui leur permettent de mettre en oeuvre des régulations sociales et environnementales, nécessaires à leur développement.

**Un traité d'investissement ne devrait pas prévaloir sur les législations ou juridictions nationales, régionales ou internationales.**

Enfin, pour lutter contre l'accaparement des terres, ces traités pourraient également rendre contraignantes les démarches volontaires décrites plus haut et imposer aux acteurs privés le respect du PIDESC, dont le Droit à l'alimentation, lorsqu'il a été adopté par les Etats dont ces entreprises sont originaires.

### Exemples de plaintes des investisseurs vis-à-vis d'un Etat

#### 1) Traité d'investissement France-Argentine : le service de l'eau de la ville de Buenos Aires

En 1993, sous la pression de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des Etats-Unis, le maire de Buenos Aires privatise le service de l'eau de la ville. Une concession de trente ans est accordée à Aguas Argentinas, un consortium mené par la Lyonnaise des Eaux (Suez) pour gérer 17 districts dans et autour de la capitale. En 2002, en pleine crise économique en Argentine, un conflit éclate entre Aguas Argentinas et la ville sur la tarification de l'eau, dont la ville souhaite empêcher l'augmentation. Après des négociations infructueuses avec le gouvernement, Suez décide de quitter le pays et attaque l'Argentine devant le CIRDI, en se référant au traité d'investissement passé entre la France et l'Argentine, pour expropriation indirecte, estimant que le gel des tarifs de l'eau ne permettait pas la rentabilité de son investissement. À Santa Fe les sommes demandées par Suez se montent à 180 millions de dollars et à Buenos Aires à environ 1,7 milliard de dollars. L'arbitrage est toujours en cours.

#### 2) Traité d'investissement Allemagne-Paraguay : la communauté indigène Sawhoyamaxa

La communauté indigène Sawhoyamaxa est composée de 100 familles qui vivent dans l'est de la région de Chaco, au Paraguay. Dans cette zone, 60 000 hectares appartiennent à un propriétaire allemand qui n'exploite pas la terre. Afin de reconquérir des titres de propriété sur 14 400 hectares de leurs terres traditionnelles, la communauté a initié une série de procédures légales au Paraguay (en 1997) et auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (en 2001). Bien que les deux cours aient statué en faveur de la communauté indigène, la Cour interaméricaine ordonnant la rétrocession de la terre à la communauté, le gouvernement s'est dit incapable de mettre en oeuvre les jugements de crainte de subir un arbitrage défavorable, et des sanctions financières conséquentes. En effet, après que la communauté a initié les procédures légales, l'ambassade d'Allemagne au Paraguay a mis en garde le gouvernement du Paraguay contre l'expropriation, qui violerait le traité d'investissement bilatéral et conduirait à un recours auprès d'une instance d'arbitrage internationale.



©EPA / Vinai Dithajohn, Thaïlande, mars 2005

Le réchauffement du climat est sans équivoque. Les observations du Groupe international d'experts sur le changement climatique (GIEC) montrent que les températures moyennes globales de l'air et des océans augmentent, de même que la fonte des glaciers augmente le niveau de la mer. Ces changements auront des impacts sur la santé humaine, les écosystèmes terrestres et aquatiques et les systèmes socio-économiques comme l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche et les ressources en eau, dont certains risquent d'être irréversibles.

## LES PAYSANNERIES DU SUD : PREMIÈRES VICTIMES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au niveau global, l'hypothèse du GIEC est que le changement climatique augmentera la pression sur les ressources naturelles, en particulier l'eau et la terre, pouvant engendrer de nombreux conflits sur l'usage et la gestion de ces ressources. Au niveau régional, les impacts attendus sont différenciés. L'Afrique apparaît comme un des continents les plus vulnérables du fait de la fragilité des populations et des institutions face au processus de désertification en cours. En Asie, à la vulnérabilité des régions côtières s'ajoute la fonte des glaciers de l'Himalaya, qui diminuera l'accès à la ressource en eau. Le continent sud-américain doit également répondre à deux enjeux de taille : la pression sur la forêt amazonienne et la baisse de la disponibilité en eau pour l'agriculture et l'alimentation, due à la fonte des glaciers et à la diminution de la forêt tropicale.

**Alors que les pays développés et émergents sont les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre, les populations les plus vulnérables au changement climatique sont celles du Sud, spécialement dans les zones arides de l'Afrique de l'Ouest, les îles des Caraïbes ou les zones côtières.** Les populations paysannes en sont les premières victimes car elles dépendent directement des ressources naturelles pour le maintien de leur activité économique et subissent déjà les conséquences d'événements climatiques extrêmes (sécheresse, cyclones et inondations...).

Dans la région de Tombouctou au Mali, les conditions de vie des éleveurs nomades sont de plus en plus difficiles : moins de pluie, donc moins de pâturages et de points d'eau pour les troupeaux. Cette situation provoque de nombreux conflits avec les agriculteurs, sur l'utilisation des terres et l'accès à l'eau.

En Afrique entre 75 et 250 millions de personnes pourraient être confrontées à des pénuries d'eau importantes d'ici à 2020. Des terres agricoles seront perdues, les périodes de culture se raccourciront et certaines cultures alimentées par les eaux pluviales pourraient voir leurs rendements divisés par deux d'ici à 2020, compromettant la production agricole et l'accès à la nourriture<sup>1</sup>. Au Sahel, la sécheresse exacerbera la dégradation des sols, la baisse des productions agricoles et pastorales, et provoquera la rupture chronique d'approvisionnement en nourriture ainsi que des mouvements de populations continus

<sup>1</sup> L'adaptation au changement climatique : ce dont les pays ont besoin et qui devrait payer, Oxfam, mai 2007

et un accroissement des maladies <sup>2</sup>. Dans les régions sèches d'Amérique latine, les terres agricoles deviendront plus salées et plus sablonneuses, provoquant une diminution des rendements des cultures et de la productivité des élevages, ce qui affectera aussi la sécurité alimentaire.

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN PROBLÈME DE DÉVELOPPEMENT

Le changement climatique remet en question les objectifs du Millénaire pour le développement que la communauté internationale s'est fixée en 2000, car il ajoute des contraintes supplémentaires aux populations les plus vulnérables. La pauvreté, plus qu'aucun autre facteur, détermine la vulnérabilité des populations au changement climatique. L'accès et le contrôle sur les ressources telles que la terre, l'eau, le crédit, l'information, les soins de santé, l'éducation, déterminent la capacité des personnes à faire face aux désastres environnementaux. Les inégalités de genre combinées à la pauvreté exacerbent en particulier la vulnérabilité des femmes au changement climatique et réduit leur capacité à s'adapter.

Si les populations dépendant de l'agriculture dans les pays du Sud sont particulièrement vulnérables, c'est parce que leurs ressources dépendent directement de la variabilité du climat, mais c'est également lié à leur marginalisation, tant sur le plan économique que politique, qui les prive de l'accès aux informations, aux techniques agricoles et aux ressources adaptées, par exemple concernant la gestion durable de l'eau.

**L'agriculture est au centre des questionnements, car elle est à la fois le premier secteur touché par les changements climatiques dans les pays du Sud, et un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre (GES) dans les pays du Nord et émergents <sup>4</sup>, dominés par des modèles agricoles productivistes.** Il convient donc dans les pays du Sud de relever le double défi d'améliorer la productivité de l'agriculture paysanne, principale source de revenus pour les populations vulnérables, tout en déterminant une autre trajectoire de développement à la fois plus résiliente aux changements climatiques et moins émettrice de GES. Les pratiques les plus prometteuses trouvent leur fondement dans l'amélioration des techniques agricoles locales, les mieux adaptées aux spécificités sociales et agro-écologiques. Elles ont été théorisées dans les concepts de révolution doublement verte ou d'agriculture écologiquement intensive.

### L'élevage accusé... mais une réalité beaucoup plus nuancée

La FAO a récemment souligné que l'élevage, notamment industriel, serait à l'origine de 18 % des émissions mondiales de GES (juste avant les transports – 13 %) <sup>5</sup>. Mais il est essentiel de reconnaître également le rôle décisif de l'élevage paysan pour améliorer la résilience des populations rurales face aux changements climatiques. Les éleveurs ont souvent une connaissance ancestrale des milieux et ont mis en place des systèmes de production adaptés, ont sélectionné des races et développé des pratiques dont certaines constituent déjà souvent une réponse pertinente au changement climatique.



### Témoignage d'Esinyen Timu, district d'Oropoi au Kenya <sup>3</sup> :



*Le problème, ce n'est pas seulement la sécheresse, mais que nous ne parvenons plus à prévoir quand et si la pluie va arriver. Cela signifie que nous ne pouvons pas décider ce que nous allons faire de nos animaux la semaine prochaine, ou ce que nous allons faire de notre vie l'année prochaine. Nous avons perdu notre mode de vie, nos animaux et notre sorgho parce que les pluies ne sont jamais arrivées. »*

## LE DÉFI DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION

*« La communauté internationale a l'obligation de soutenir [les pays en développement les plus pauvres] dans leurs efforts d'adaptation au changement climatique. Sans ce soutien, les progrès du développement risquent très sérieusement d'être ébranlés. » N. Stern. <sup>6</sup>*

Oxfam estime que 100 milliards de dollars sont nécessaires chaque année pour l'adaptation au changement climatique dans les pays du Sud <sup>7</sup>. Cependant, il est difficile d'établir un montant exact des besoins, notamment parce que les initiatives d'adaptation sont aujourd'hui trop peu nombreuses, et parce que le coût de l'adaptation est fortement lié aux efforts qui seront faits par les pays pollueurs pour diminuer leurs émissions de GES. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'inaction a un coût humain et financier très important.

Par ailleurs, la responsabilité des pays riches en matière de financement de l'adaptation des pays en développement est additionnelle à leur rôle en matière d'aide publique au développement (APD) et distincte de ce rôle. **Pour ces raisons, l'argent doit être collecté à l'aide de mécanismes de financement novateurs pouvant assurer des fonds indépendants de l'APD (tels les taxes sur les transactions financières ou les transactions de change).** Cependant, pour optimiser l'efficacité du financement des activités d'adaptation, celui-ci doit être intégré dans les programmes et les budgets des pays en développement, notamment dans le secteur agricole.

<sup>2</sup> Atelier international sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest, Burkina Faso, 27-30 avril 2009.

<sup>3</sup> Entretiens réalisés par Oxfam, janvier 2007

<sup>4</sup> Les agricultures paysannes, victimes et acteurs incontournables de la lutte contre le changement climatique, texte de référence de AVSF, août 2009

<sup>5</sup> Livestock's long shadow, FAO, 2006

<sup>6</sup> The Economics of Climate Change, N. Stern, 2006

<sup>7</sup> Les financements « climat » après Copenhague : les questions à 100 milliards de dollars, Oxfam, mai 2010



© Tom Greenwood, Oxfam, Indonésie, 2007

**L'agriculture paysanne, en interaction permanente avec le milieu et l'environnement, a par nature une grande capacité d'adaptation.** Bien qu'elles soient parfois responsables de surexploitation des ressources (feux de brousse à Madagascar, coupe de bois et utilisation du charbon pour la cuisine dans le Sahel...), les familles paysannes sont plus fréquemment en mesure de répondre de façon innovante aux effets du changement climatique, et ce d'autant plus lorsqu'elles bénéficient d'un accès sécurisé aux facteurs de production (terre, eau, crédit) et d'un accès aux marchés.

**Dans de nombreux pays du Sud, les paysans ont adopté des pratiques de conservation de semences diversifiées qui concourent à la préservation de la biodiversité et à une parfaite gestion des risques climatiques.**

En Bolivie, la Cordillère de Cochabamba (4 000 mètres d'altitude) est réputée pour sa qualité de semences de pomme de terre grâce à des pratiques paysannes anciennes de sélection adaptée à cet écosystème. La grande diversité des variétés a permis de tout temps aux familles de ces communautés indigènes quechuas et aymaras de gérer le risque climatique très élevé dans la zone (période de gel intense, sécheresse prolongée). Grâce à l'appui d'ONG telle qu'Agronomes et Vétérinaires sans frontières, les communautés indigènes ont créé des banques de semences de variétés traditionnelles adaptées et une association de producteurs de semences, améliorant ainsi la faculté d'adaptation des agriculteurs au changement climatique et préservant la biodiversité locale.

**Des paysans ont aussi développé des systèmes très performants d'association de cultures qui permettent de préserver les sols des risques d'érosion par un couvert végétal permanent.**



© AVSF, Haïti

Dans les montagnes haïtiennes, zone historique de production de fruits, cacao et café, les systèmes de production paysans sont organisés en « jardin créole » ; ce sont des systèmes agro-forestiers inventés par les paysans haïtiens qui cumulent sur une toute petite surface plusieurs associations et strates de cultures (café, cacao, ombrage arboré, banane, et autres cultures vivrières). La limitation des risques passe par la diver-

sification de la production pour assurer à la fois la base alimentaire et des revenus monétaires. Aujourd'hui, l'île souffre d'un déboisement presque généralisé et d'une érosion sévère qui la rendent extrêmement vulnérable aux tempêtes tropicales. La relance des filières et cultures en association agro-forestière par les organisations de petits producteurs améliore la protection de l'environnement et des sols.

Le tremblement de terre qui a secoué le pays en janvier 2010 et ses conséquences dramatiques rendent d'autant plus crucial l'appui aux organisations de petits producteurs et à leurs pratiques.

Les agricultures paysannes intégrant des systèmes agro-forestiers, contribuent aussi au reboisement de zones déboisées et deviennent ainsi de véritables puits de carbone.

Ces agricultures sont par ailleurs capables de valoriser des milieux jugés difficiles (terrains montagneux, zones semi-arides) par des systèmes d'élevage rustiques grâce à des races locales adaptées aux contraintes du milieu.

En Afrique de l'Ouest ou sur les hautes terres mongoles, les pasteurs disposent de races certes peu productives mais bien adaptées au manque d'eau et à la pauvreté de l'alimentation. Ils sont pourtant particulièrement touchés par les effets du changement climatique car ils doivent faire face à une pluviométrie de plus en plus instable, à des modifications de la biodiversité, notamment des ressources fourragères, ainsi qu'à une désertification du milieu provoquant déstructuration, érosion et perte de fertilité des sols.

**En réponse à ces nouvelles menaces, les agricultures paysannes utilisent souvent des pratiques dites d'intégration agriculture/élevage, en particulier la récupération et valorisation de la fumure organique animale<sup>1</sup>.**

Dans le Sahel, dans ces zones souvent considérées « non viables » car en cours de désertification, des paysans utilisent la pratique du « zaï »<sup>2</sup> : les cultivateurs creusent de petites cuvettes dans leurs champs, où ils concentrent des apports de fumier bien décomposé ou de compost avant de semer dès les pluies venues. Améliorée par la mécanisation grâce à la traction animale, cette pratique simple permet avec une dent métallique de rompre la surface indurée (terre devenue très dure) et de récupérer ainsi des sols très fortement dégradés en facilitant l'infiltration des pluies, si précieuses dans ces territoires.



© AVSF

Dans des territoires déjà soumis aux effets de la sécheresse et à la raréfaction de l'eau, les agricultures paysannes s'adaptent par des techniques simples de stockage, collecte et conservation de l'eau. Elles font également face à la pression croissante sur cette ressource en définissant de nouvelles règles de partage et d'accès : gestion concertée de l'eau d'irrigation ou destinée à l'abreuvement des animaux en zone pastorale, notamment.

En zone d'élevage pastoral nomade au Mali, où l'accès à l'eau et au foncier fait régulièrement l'objet de conflits, les différents acteurs (communes, organisations d'éleveurs, d'agriculteurs ou de pêcheurs) réalisent une cartographie des ressources (points d'eau, pâturages, zones agricoles, pistes de transhumance) qui permet d'établir de nouveaux accords sur les modalités d'utilisation (dates de mise en culture, dates de transhumance, respect des couloirs de passage) et de définir les besoins en infrastructures (réhabilitation de puits, marquage des couloirs de passage des animaux, régénération de pâturages...).

<sup>1</sup> Engrais issu du fumier

<sup>2</sup> Cf note de bas de page n°1, fiche 2



© Ami Vitale / Oxfam, Mali, mars 2007

## LES AGRICULTURES PAYSANNES : PREMIÈRES VICTIMES, MAIS ACTEURS CLÉS !

Confrontés aux aléas climatiques et à des conditions pluviométriques très fluctuantes depuis des années, les agricultures paysannes ont peu à peu adapté leurs systèmes de production aux risques climatiques, en mettant en place des stratégies et des pratiques adaptées à leurs milieux et à leurs sociétés. Cependant, les pressions croissantes sur les ressources (dégradation des terres, diminution des ressources en eau, etc.), accentuent les besoins de d'investissement dans l'agriculture pour s'adapter aux risques climatiques, assurer une gestion durable des ressources et prévenir les pertes de récolte ou de bétail.

**Alors que des stratégies et des pratiques d'adaptation sont déjà développées par les agricultures paysannes, il est essentiel que les pays du Sud, les pays donateurs et les institutions internationales renforcent ces initiatives, plutôt que de proposer des solutions « clé en main ».** Pour cela, les pays du Sud doivent intégrer pleinement les défis de l'adaptation au changement climatique dans leurs politiques agricoles, en s'appuyant sur les priorités des acteurs. Il est également essentiel d'assurer une cohérence entre les programmes d'adaptation et les plans d'investissement agricoles, et que les pays donateurs financent ces programmes dans les plus courts délais.

## Des programmes d'adaptation sous-financés

Les Programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PANA, lancés par la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique – CCNUCC) visent à définir les secteurs d'activité et les populations les plus vulnérables, et proposer des actions adaptées pour faire face aux changements climatiques dans les secteurs de la gestion de l'eau, de l'agriculture et la foresterie ou encore des ressources animales. Cependant, les PANA restent sous-financés : fin 2009, 43 pays avaient soumis leur PANA à financement pour un montant d'1,7 milliard de dollars. Mais depuis 2001, les pays riches n'ont contribué qu'à hauteur de 180 millions de dollars, soit à peine 10 % de ce qui est nécessaire.

Il s'agit aussi de prendre en compte le rôle fondamental de l'agriculture paysanne sur le développement des territoires ruraux et la capacité de ces paysans à devenir de vrais acteurs de la lutte contre le changement climatique. Des pratiques d'agroforesterie ou d'agriculture écologiquement intensive permettent à la fois d'améliorer les rendements agricoles, de protéger voire récupérer des sols dégradés, et de séquestrer du carbone dans la végétation. Ces petits agriculteurs doivent recevoir le bénéfice de leur travail dans ce domaine, par exemple

via des prix rémunérateurs pour des produits garantissant un usage limité d'engrais chimiques et de pesticides, pour l'usage raisonné de l'eau et la terre ou pour leur participation à la reforestation et la séquestration de carbone au niveau de leur territoire. Enfin, ils devraient bénéficier de programmes nationaux d'appui à la sécurisation du foncier, d'amélioration de l'accès à l'eau et à certains services (crédit, conseil technique...), et de programmes de recherche adaptés.

## FINANCEMENTS « CLIMAT » ET ENJEUX DU SOMMET DE CANCÚN DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Plusieurs estimations des coûts de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique dans les pays pauvres fixent une fourchette de 110-275 milliards de dollars par an. Oxfam estime de son côté qu'il faudrait au moins 150 milliards de dollars par an d'ici à 2013, et 200 milliards de dollars par an d'ici à 2020, répartis de manière égale entre les mesures d'adaptation et d'atténuation<sup>1</sup> pour limiter le réchauffement climatique au-dessous de 2 degrés Celsius et lutter contre ses effets. Cependant, ces coûts restent difficiles à évaluer, car ils dépendent des efforts de réduction de gaz à effet de serre qui seront réalisés ces prochaines années.



© Tom Skitt / Oxfam, Mali, mai 2006

### Négociations climat : « Un accord sans l'agriculture n'est pas un accord ! »

L'agriculture est concernée par les volets atténuation et adaptation des négociations sur le climat, car elle est à la fois un secteur émetteur direct de gaz à effet de serre (GES), source de stockage de carbone dans les sols, et principal secteur touché par les changements climatiques. Pourtant, il a fallu attendre octobre 2009, juste avant la conférence de Copenhague, pour qu'un groupe de travail spécifique soit mis en place sur l'agriculture. Le texte élaboré par ce groupe n'a finalement pas été adopté, comme aucun autre texte « technique », et ce malgré la campagne menée par plusieurs organisations et pays africains lors du sommet de Copenhague sous le slogan : « Un accord sans l'agriculture n'est pas un accord ! ». Mais il marque un tournant décisif car il aboutira à la mise en place d'un programme de travail sur l'agriculture, qui pourrait être adopté lors du sommet de Cancun en décembre 2010, lançant des actions concrètes d'atténuation dans le secteur agricole. Concernant le volet adaptation, la question de l'agriculture n'est pour le moment traitée que dans le volet global des négociations sur les financements.

Lors du Sommet de Copenhague en décembre 2009, les pays riches ont annoncé 30 milliards de dollars de « financements précoces » sur la période 2010-2012, pour lutter contre le changement climatique dans les pays du Sud. Un bilan des financements accordés en 2010 sera fait à la fin de l'année. Il est essentiel de s'assurer que les financements sont additionnels aux objectifs d'aide publique au développement<sup>2</sup>, qu'ils sont majoritairement attribués sous forme de dons, et qu'ils soutiennent l'agriculture paysanne dans les pays du Sud.

**L'accord de Copenhague souligne également la nécessité de porter à 100 milliards de dollars annuels à partir de 2020 les financements pour lutter contre le changement climatique et en atténuer les effets. Selon Oxfam, c'est près du double qu'il faudrait mobiliser : les pays riches doivent pour cela s'accorder sur la création de nouvelles sources de financement, comme une taxe sur les transactions financières.** Mais il importe également de s'accorder sur la manière dont ces financements seront alloués aux pays et notamment de permettre aux organisations paysannes d'avoir accès à ces dispositifs financiers. La question de la gouvernance des futurs fonds et de leur coordination avec les fonds dédiés au secteur agricole sera un élément clé des négociations de Cancun en décembre prochain.

<sup>1</sup> Les mesures d'atténuation ont pour but de diminuer les émissions de GES ou d'améliorer le stockage des GES dans les sols ou la végétation. Les mesures d'adaptation visent à soutenir les populations pour faire face aux changements climatiques ou à en prévenir les effets négatifs.

<sup>2</sup> Les pays riches se sont fixés pour la première fois en 1970 l'objectif de consacrer 0,7 % de leur RNB à l'aide publique au développement. Cet objectif a été sans cesse repoussé depuis. La France ne consacra en 2010 qu'entre 0,48 à 0,50 % de son RNB à l'APD.

## Quels financements pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter ?

### *Des financements additionnels à l'APD*

Le financement des mesures de lutte et d'adaptation aux changements climatiques constitue une obligation légale d'après la CCNUCC. Les changements climatiques imposent de nouvelles charges aux pays pauvres, et nécessitent donc de nouveaux moyens financiers, au-delà des montants déjà prévus dans le cadre de l'aide au développement.

### *Des financements publics et sous forme de dons*

L'accord de Copenhague laisse entendre que les 100 milliards de dollars doivent provenir de ressources mixtes, du secteur public et du secteur privé. Or les interventions qui font la différence pour les communautés les plus vulnérables comme le développement de systèmes d'irrigation à petite échelle n'attireront pas

les investissements du secteur privé car elles ne leur procurent pas de bénéfices immédiats. Par ailleurs, le financement de l'adaptation constitue une obligation pour les pays riches, résultant de leur excès d'émissions, et seuls des dons devraient financer cette adaptation.

### *Mobiliser des nouvelles sources de financement*

Oxfam estime qu'une taxe mondiale sur les transactions financières, d'une moyenne de 0,05 %, pourrait lever 400 milliards de dollars par an, dont une partie pourrait être affectée à la lutte contre le changement climatique. L'instauration d'un système d'échange de quotas d'émission dans les secteurs de l'aviation et de la navigation internationales et la mise aux enchères de ces quotas permettrait également de dégager des revenus.



© Jane Beesley / Oxfam, Kenya, 2008

Les femmes jouent un rôle crucial dans l'agriculture dans le monde entier. De nombreuses études ont montré que **les femmes produisent entre 60 et 80 % des aliments dans la plupart des pays en développement**<sup>1</sup>. Les femmes sont les principales productrices des aliments de base que sont le riz, le blé et le maïs, qui constituent plus de 90 % de la consommation alimentaire des populations rurales les plus pauvres.

Et pourtant, en dépit de leur très forte contribution à la sécurité alimentaire mondiale, les contraintes spécifiques

des femmes sont fréquemment oubliées dans les politiques de développement, notamment en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire, de politique foncière ou d'adaptation au changement climatique.

La prise en compte des différences entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux ressources agricoles, et des inégalités de pouvoir sous-jacentes, est la condition nécessaire pour des politiques agricoles efficaces.

## 1

## Des contraintes spécifiques

## UN ACCÈS FRAGILE À LA TERRE

Les disparités dans l'accès à la terre représentent l'une des causes principales d'inégalité entre les femmes et les hommes dans les régions rurales de nombreux pays, quel que soit le niveau de développement.

**Moins de 20 % des détenteurs de terres dans le monde sont des femmes**<sup>2</sup>. La situation est particulièrement problématique en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ainsi qu'au Moyen Orient et en Afrique du Nord, régions dans lesquelles les femmes représentent moins de 10 % des détenteurs de terres. Mais les différences sont souvent plus importantes entre les pays d'une même région, qu'entre les régions du monde.

Ainsi, au Sénégal, les femmes possèdent 9 % des terres et au Mali, seulement 3 %<sup>3</sup>.

Les femmes n'ont pas seulement un accès restreint à la terre, elles font souvent face à un accès « secondaire » à la terre, c'est-à-dire qui passe par le membre masculin de la famille. En cas de décès, de divorce, ou de migration du mari, les femmes se voient souvent dénié et retiré l'accès à leur terre.

<sup>1</sup> FAO, 2003, *Genre et sécurité alimentaire. Rapport de synthèse de documents régionaux : Afrique Amérique Latine et les Caraïbes*, Div. de la Femme et de la Population, Rome.

En Afrique, les femmes produisent, transforment et conservent jusqu'à 80% de la nourriture, tandis qu'en Asie du Sud et du Sud-Est, les femmes sont responsables de 60% de la production et transformation alimentaire (produits agricoles, d'élevage et de la pêche), UNIFEM Progress of the World's Women.

<sup>2</sup> Rapport *Genre et droits fonciers*, département économique et social de la FAO, mars 2010.

<sup>3</sup> Base de données Genre et droits fonciers, FAO



© Yaye Fatou / Oxfam, jardin de Banibangou exploité par 340 femmes, Niger, juin 2010

L'héritage et le mariage sont encore les moyens les plus courants par lesquels les femmes obtiennent l'accès à une terre. Cependant, un certain nombre de pays ont des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans leurs Codes civils, Codes de la famille et Codes du travail. Ainsi, certains pays africains interdisent la discrimination basée sur le genre dans leur Constitution, mais y reconnaissent des exceptions pour les questions relatives au mariage, au divorce et à l'héritage, dans lesquelles le droit coutumier reste appliqué. Cette contradiction se retrouve également dans de nombreux pays d'Asie, en particulier lorsque les populations appartiennent à différents groupes ethniques ou religieux. Pour les populations qui appliquent le droit hindou, par exemple, les femmes mariées ne peuvent pas hériter si elles n'ont pas d'enfants. En Amérique latine, des dispositions légales reconnaissant l'égalité de genre dans le droit à la terre existent depuis plus de 30 ans. Mais les traditions continuent d'influencer la façon dont le droit est interprété et appliqué. Ainsi, dans de nombreux pays, les femmes connaissent des difficultés pour enregistrer leur nom à côté de celui de leur mari lors de l'achat d'une terre.

Par ailleurs, des études montrent que **les parcelles de terre des femmes sont en général d'une taille inférieure à celles des hommes, et de qualité moindre**<sup>4</sup>. Notamment, ce sont souvent les femmes qui se voient assigner les terres « marginales », « dégradées » ou « inexploitées »<sup>5</sup>, pour y faire pousser des cultures de subsistance ou des herbes médicinales. Les femmes utilisent aussi fréquemment des terres pour du pâturage ou de la collecte de bois, sans avoir de droits juridiques sur celles-ci.

Renforcer l'accès des femmes à la terre est crucial pour lutter contre la faim, contre la pauvreté, et contre les inégalités de genre. Ces dernières décennies, plusieurs accords

internationaux ont affirmé l'importance de l'accès des femmes à la terre. La Plateforme de Pékin (1995) demande la reconnaissance des droits des femmes à l'héritage et à la propriété de la terre. La CEDAW (1979) cite la nécessité de l'égal traitement des femmes dans les réformes agraires.

## L'INÉGAL ACCÈS AUX MARCHÉS, CRÉDITS ET INFRASTRUCTURES

**Au-delà de la terre, les femmes ont un accès restreint aux ressources financières, notamment au crédit, aux ressources technologiques, aux différents services dans l'agriculture et enfin au marché.** Les femmes agricultrices interviennent en grande majorité dans la production agricole de subsistance ou dans la vente de proximité, marchés bien peu lucratifs, et sont généralement impliquées dans la commercialisation des produits à un niveau plus restreint que les hommes. Elles ont donc moins de chances que les hommes de profiter des bénéfices de leur travail agricole.

En Afrique de l'Ouest, il existe un marché lucratif et en expansion pour le beurre de karité, utilisé dans les cosmétiques et la fabrication du chocolat en Europe, en Amérique du Nord et au Japon, avec une élévation conséquente du prix de vente final sur les marchés septentrionaux. Mais les femmes qui ramassent les noix sont souvent tout à fait ignorantes de cette tendance et continuent de vendre à des intermédiaires qui fournissent ensuite les marchés internationaux plus lucratifs, ainsi que les marchés intérieur et régional. Ainsi, ces femmes sont intégrées dans des chaînes de valeur globale, sans rien savoir d'elles ni de leur position ou de leurs droits en leur sein et sans aucun moyen d'exploiter des marchés plus profitables à leur avantage<sup>6</sup>.

## UN FAIBLE ACCÈS À LA REPRÉSENTATION ET À LA PRISE DE DÉCISION

Les femmes ont souvent le plus grand mal à rejoindre une organisation formelle de producteurs et à bénéficier des mêmes avantages que les autres membres. Elles sont sous-représentées dans les grandes organisations de producteurs, telles que les coopératives et leurs syndicats, qui restreignent souvent l'adhésion aux chefs de famille ou aux propriétaires terriens<sup>7</sup>. Par exemple, en Ouganda et au Kenya, les membres de coopératives agricoles sont surtout des hommes (76 % et 75 %, respectivement)<sup>8</sup>. Les obstacles à l'adhésion incluent également le capital temps et le capital social requis pour participer aux réunions et aux prises de décisions.

## TRAVAIL INFORMEL ET RÉPARTITION DU TRAVAIL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Le genre est un déterminant fondamental de la répartition du travail entre les hommes et les femmes, en particulier au sein de la cellule familiale. Dans l'ensemble des types d'activités spécifiques au monde rural (agriculteurs à leur propre compte, travail saisonnier, main d'œuvre familiale non rémunérée), les femmes travaillent souvent dans les formes d'emploi les moins rémunérées et les plus précaires.

<sup>4</sup> Rapport Genre et droits fonciers, Département économique et social de la FAO, mars 2010.

<sup>5</sup> OCDE-FAO Agricultural Outlook 2008-2017, OCDE et FAO, 2008.

<sup>6</sup> CRDI, Mainstreaming Informal Employment and Gender in Poverty Reduction :

A handbook for policy-makers and other stakeholders, Secrétariat du Commonwealth, Londres, 2004.

<sup>7</sup> Mettre les petits agriculteurs au cœur de l'adaptation au changement climatique, Oxfam International, 2009.

<sup>8</sup> Cooperating Out of Poverty - The Renaissance of the African Cooperative Movement, P. Develtere, I. Pollett et F.Wanyama, 2008.

Une majorité de femmes participent aux activités agricoles en tant que main d'œuvre familiale, sans revenu ni contrôle sur les moyens de production. Le travail non rémunéré dans l'agriculture familiale représente ainsi 34 % de l'emploi informel des femmes en Inde (contre 11 % pour les hommes) et jusqu'à 85 % en Egypte (contre 10 % pour les hommes) <sup>9</sup>.

Alors que les femmes se spécialisent en majorité dans la production des aliments de base destinés à la consommation familiale, les hommes sont plus nombreux dans l'agriculture commerciale. Les femmes représentent la plus grande part de l'emploi précaire dans l'agriculture, caractérisé notamment par le travail saisonnier.

De plus, les femmes rurales continuent à être pénalisées par l'invisibilité de leur travail relatif à l'économie de la maison. Elles sont fortement engagées dans les fonctions domestiques et reproductives, qui sont cruciales pour l'entretien des foyers, des familles, des parents et des communautés, mais cela est cependant perçu comme une extension des devoirs

familiaux, ce qui explique que cette part importante soit invisible économiquement. Le transfert d'une grande partie de ces charges d'entretien au niveau des filles tend à entretenir ces cercles vicieux d'appauvrissement et d'inégalités liées au genre.

En Bolivie, dans les zones rurales, les femmes ont un accès limité aux services de base et à la participation politique, et 45 % ne parlent pas espagnol. Près de 95 % des femmes effectuent un travail agricole et domestique non rémunéré. Des milliers de femmes *aymara* et *quechua* travaillent de façon informelle comme domestiques, en général avec des salaires très bas et sans aucune protection sociale. Les femmes ont deux fois plus de chances que les hommes d'être illettrées. *Bolivie, changement climatique, pauvreté et adaptation*, Oxfam, 2009.

## 2 L'accaparement des terres et le changement climatique : deux menaces supplémentaires

**Pour les femmes dont l'accès à la terre est déjà très fragile, l'accaparement des terres constitue une menace supplémentaire.** L'un des arguments utilisés en faveur de l'achat de terres réside dans le fait d'acheter des terres « marginales », qui ne seraient donc pas utilisées par la population locale. Or ces terres ne sont pas « marginales » pour tout le monde. Elles sont souvent utilisées par des femmes, soit pour une culture de subsistance, soit pour la coupe du bois ou la récolte des arbres fruitiers qui poussent autour de ces terres. En effet, ce sont souvent les femmes qui ont accès aux terres les plus pauvres de la parcelle familiale, mais sans droits véritables sur celles-ci. **La perte des terres marginales est donc une perte de revenus et fait de l'accaparement de terres une menace pour nombre de femmes.**

Par ailleurs, elles subissent durement les mêmes conséquences de l'accaparement des terres que les hommes, à savoir la non-reconnaissance du droit à la terre menant à la perte des moyens de subsistance, et parfois à l'expropriation et à la migration. De même leur embauche, quand c'est le cas, comme travailleuses agricoles, les amène à vivre dans des conditions très précaires, pour un salaire très faible et sans aucun droit.

**Face au changement climatique, les femmes ont un rôle central, tout en étant les premières victimes.** Les inégalités de genre renforcent la vulnérabilité des femmes face au changement climatique. **Le risque de décès lors de catastrophes naturelles est plus élevé chez les femmes que chez les hommes.** Ainsi, plus de 70 % des décès suite au Tsunami en Asie étaient des femmes <sup>10</sup>. Les femmes et les enfants auraient 14 fois plus de risques de décéder lors d'une catastrophe naturelle que les hommes <sup>11</sup>. Une étude de la London School of Economics en 2006 sur 141 catastrophes naturelles a montré que la vulnérabilité plus grande des femmes face aux désastres naturels est directement liée à l'inégalité hommes-femmes en matière de droits économiques et sociaux <sup>12</sup>.

En effet, les femmes ont moins accès à l'information que les hommes, notamment aux alertes prévenant des catastrophes. Dans de nombreux pays, leur moindre capacité à nager et à s'enfuir rapidement, notamment si elles ont des enfants à charge et, dans certaines cultures, l'emprise des normes empêchant

les femmes de quitter leur habitation non accompagnées par un membre masculin de la famille sont autant de facteurs explicatifs de cette vulnérabilité.



Carmen Pacheco est productrice de queso (fromage frais) et yaourt de Anta (région de Cusco) au Pérou :



*Je suis membre de l'ARPAC\* depuis 6 ans maintenant, j'ai toujours vendu au marché de Huancaro le samedi. J'ai participé depuis le début au projet Kallpanchis (appuyé par AVSF), j'ai suivi des formations sur la production et la transformation laitière, et petit à petit je me suis améliorée dans la transformation de mon produit, et dans la vente. Avant je n'avais pas d'argent propre, c'est mon mari qui me donnait tous les jours un peu d'argent pour les choses nécessaires. Maintenant que je vais vendre moi-même, je gère cet argent et c'est mon mari qui me demande de lui en donner ! Cette année j'ai été choisie comme présidente de l'association des producteurs de lait de la province de Anta, et j'ai aussi intégré l'école des leaders de l'ARPAC. »*

\* ARPAC : Association régionale des producteurs agricoles et d'élevage de Cusco

<sup>9</sup> Le Progrès des femmes à travers le monde, UNIFEM, 2005

<sup>10</sup> The tsunami's impact on women, Oxfam international, 2005.

<sup>11</sup> Reaching out to women when disaster strikes, Peterson K., 2007

<sup>12</sup> The Gendered nature of natural disasters : the impact of catastrophic events on the gender gap in life expectancy, 1981-2002, Neumayer E. and Pluemper T., 2007.

De par leur rôle prépondérant dans la gestion, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, **les femmes ont pourtant un rôle central dans l'adaptation au changement climatique**, dont elles vivent les conséquences plus fortement que les hommes.

Les femmes sont moins représentées que les hommes dans les lieux de décision et de définition des politiques. Elles doivent donc être intégrées autant que les hommes à la définition et à la mise en place des politiques d'adaptation au changement climatique.

Les investissements en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique doivent être fondés dans chaque pays sur une analyse de genre, afin d'atteindre plus efficacement leurs objectifs. Les politiques d'adaptation doivent favoriser une participation équitable des femmes à toutes les étapes du processus, utiliser et valoriser les expériences et connaissances des femmes sur l'adaptation et sur la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, les programmes d'adaptation doivent utiliser et recueillir des données ventilées par sexe et développer des indicateurs sensibles au genre. Enfin, les plans d'adaptation doivent avoir recours à l'analyse de genre pour diminuer la vulnérabilité spécifique des femmes face au changement climatique, en favorisant un meilleur accès au crédit pour les femmes, une plus grande diffusion de l'information, et un meilleur accès aux terres et aux ressources naturelles.

**L'inégalité de genre en matière d'accès aux ressources crée une contrainte supplémentaire pour les femmes dans l'agriculture, les plaçant dans une situation plus difficile pour faire face aux deux menaces que sont l'accaparement des terres et le changement climatique.**

**Toute politique agricole, foncière, ou d'adaptation au changement climatique doit être précédée d'une analyse de genre, faisant apparaître les contraintes spécifiques vécues par les femmes. S'attaquer à ces contraintes est une nécessité pour agir efficacement contre la faim, contre la pauvreté, et contre les inégalités entre les femmes et les hommes.**



© Jane Beesley / Oxfam, Pérou, 2006

## Calendrier

---

**10 OCTOBRE 2010** Journée d'action de la campagne globale d'octobre sur le climat (GCCA)

---

**11-14 ET 16  
OCTOBRE 2010** Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, Italie)

---

**16 OCTOBRE 2010** Journée mondiale de l'alimentation

---

**11-13  
NOVEMBRE 2010** Sommet du G20 (Séoul, Corée)

---

**13-20  
NOVEMBRE 2010** Semaine de la solidarité internationale (France)

---

**29 NOV -  
10 DÉC 2010** 16ème conférence de l'ONU sur le changement climatique (COP 16)  
(Cancun, Mexique)

---

**10 DÉCEMBRE  
2010** Journée mondiale des droits de l'Homme

---

**6 AU 11  
FÉVRIER 2011** Forum social mondial (Dakar, Sénégal)

---

**19 - 27  
FÉVRIER 2011** Salon international de l'agriculture (Paris)

---

**FÉVRIER 2011  
(DATE À CONFIRMER)** Réunion des Ministres de l'agriculture du G20 (France)

---

**8 MARS 2011** Journée internationale des femmes (100ème anniversaire)

---

## Bibliographie indicative

### Agriculture paysanne

Site du CIRAD sur l'agriculture familiale :  
<http://afm.cirad.fr/index.htm>

*Investir sur les agriculteurs pauvres : une stratégie porteuse*, Oxfam, juin 2009

*Défendre les agricultures familiales : lesquelles ? pourquoi ?*, Commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD, décembre 2007

*Aide à l'Agriculture : Des promesses aux réalités de terrain. L'état de la coordination des interventions dans trois pays d'Afrique de l'Ouest*, Oxfam France, novembre 2009

*Des prix à double tranchant : leçons de la crise des prix alimentaires. Dix actions que les pays en développement devraient mener*, Oxfam, octobre 2008

### Accaparement de terres

#### Blogs

GRAIN : Crise alimentaire et accaparement des terres :  
<http://farmlandgrab.org/>

International Land Coalition (ILC): Pression commerciale sur la terre :  
<http://www.landcoalition.org/cpl-blog/>

#### Rapports

*Acquisitions et locations de terres à grande échelle : ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme*, Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations unies pour le Droit à l'alimentation, décembre 2009

*Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud*, Commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD, septembre 2010

*Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement*, Rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS), juin 2010

*Foreign land purchases for agriculture: what impact on sustainable development ?*, Sustainable development Innovation Brief, Nations unies, janvier 2010

*Accaparement des terres ou opportunités de développement ?*, IIED / FAO / FIDA, mai 2009

### Traités d'investissement bilatéraux

*Traités d'investissement bilatéraux et réforme agraire en Afrique Australe*, Droits et Démocratie, 2010

*Droits humains et traités d'investissement bilatéraux : le rôle du droit relatif aux droits humains dans l'arbitrage des différends entre investisseurs et Etats*, Investir dans les Droits humains Volume 3, Droits et démocratie, 2009

*Le Centre international de règlement des différends sur l'investissement (CIRDI)*, bulletin n°79 d'ATTAC, janvier 2010

*A Thirst for Distant Lands: Foreign investment in agricultural land and water*, International Institute for Sustainable Development Foreign Investment for Sustainable Development (IISD), 2009

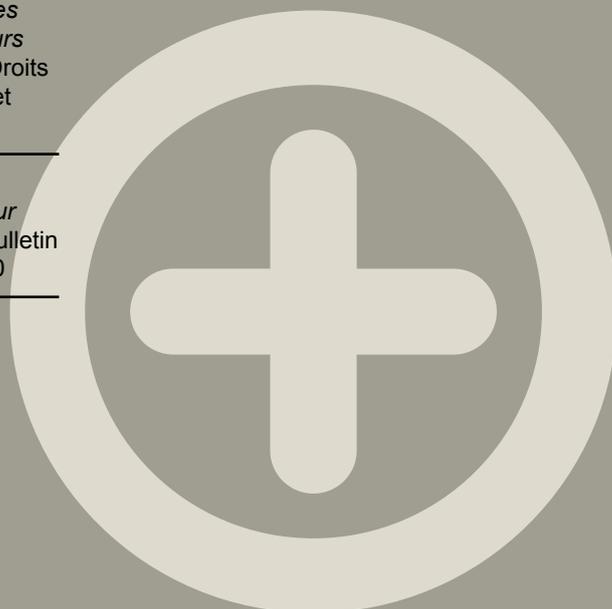
### Changement climatique

*Les agricultures paysannes : victimes et acteurs incontournables de la lutte contre le changement climatique*, AVSF, août 2009

*Mettre les petits agriculteurs au cœur de l'adaptation au changement climatique*, Oxfam, novembre 2009

*Agricultures paysannes et ressources naturelles : pour un accès équitable et une gestion durable*, AVSF, septembre 2008

*Les financements « climat » après Copenhague*, Oxfam, mai 2010



**Rédaction** / Jean-Denis Crola, Carline Mainenti,  
Charlotte Soulyary.

**Coordination du dossier** / Caroline Dorémus-Mège  
- Oxfam France

**Visuel de couverture** / Agence M & C Saatchi.  
corporate - 01 55 80 10 00

**Conception maquette** / Elie Dherbécourt - Franck  
Meyer - Maya Lambert 06 61 56 41 95



**Signez la pétition sur**

**[www.privesdeterre.org](http://www.privesdeterre.org)**



**// OXFAM FRANCE**  
**>> [www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)**



**// AGRONOMES & VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES**  
**>> [www.avsf.org](http://www.avsf.org)**